



Insertion professionnelle des personnes handicapées en région Grand Est

Contribution au diagnostic

14 juin 2017



Sommaire

Quelques données de contexte.....	4
1. La population active en Grand Est.....	5
2. Les actifs en emploi	6
3. Le chômage.....	8
3.1 Le taux de chômage.....	8
3.2 La demande d'emploi en fin de mois des bénéficiaires de l'obligation d'emploi	9
3.3 Des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi moins diplômés et plus exposés au risque du chômage de longue durée	10
3.4 Les motifs d'inscription à Pôle Emploi.....	12
4. Les personnes accompagnées par Cap Emploi.....	13
5. Les orientations professionnelles prononcées par les MDPH.....	16
L'accès à la formation	17
1. Les sorties du chômage pour « entrée en stage »	18
2. Les données du « Plan 500 000 »	19
3. Les entrées en formation des personnes accompagnées par Cap Emploi.....	21
4. Les entrées en alternance	23
4.1 Les entrées en apprentissage recensées par la Direccte	23
4.2 Les entrées en alternance recensées par l'Agefiph.....	24
L'accès à l'emploi	26
1. Les sorties du chômage pour reprise d'emploi déclarée	27
2. La place des travailleurs handicapés dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)	28
3. L'accès des travailleurs handicapés aux contrats aidés	30
4. Les créations d'activité financées par l'Agefiph	32
5. Les placements réalisés par le réseau des Cap Emploi	34
Les employeurs assujettis et les personnes en activité.....	37
1. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur privé	38
1.1 Les établissements privés assujettis et les effectifs d'assujettissement.....	38
1.2 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi directement employés.....	39
1.3 Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi.....	41
2. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur public	43
2.1 Les établissements publics assujettis et les effectifs	44
2.2 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi directement employés.....	45

2.3 Caractérisation des agents handicapés	46
2.4 Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi.....	48
3. L'emploi des personnes handicapées dans les Entreprises Adaptées (EA) et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)	53
3.1 L'emploi dans les Entreprises Adaptées (EA)	53
3.2 Le public accueilli dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)	54
Le maintien dans l'emploi	55
1. Les situations à risque	56
1.1 Les signalements adressés au service social de la Carsat faisant suite à des arrêts de travail de 90 jours ou plus	56
1.2 Les signalements adressés au service social de la Carsat par le service médical de l'Assurance Maladie dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle	57
1.3 Les signalements faisant suite à un passage en invalidité	59
2. La détection précoce des situations	61
2.1 Les situations signalées aux Sameth ayant donné lieu à une prise en charge	61
3. Les personnes accompagnées et les modalités de prise en charge des situations.....	62
3.1 Les personnes accompagnées par les services sociaux de la Carsat.....	62
3.2 Les mesures mobilisées	64
4. Les résultats obtenus.....	66
4.1 Les maintiens dans l'emploi réalisés par les Sameth	66
4.2 Les fins de prise en charge dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle	67
4.3 Les licenciements pour inaptitude	68
Glossaire.....	70

Les chiffres clés de la région Grand Est

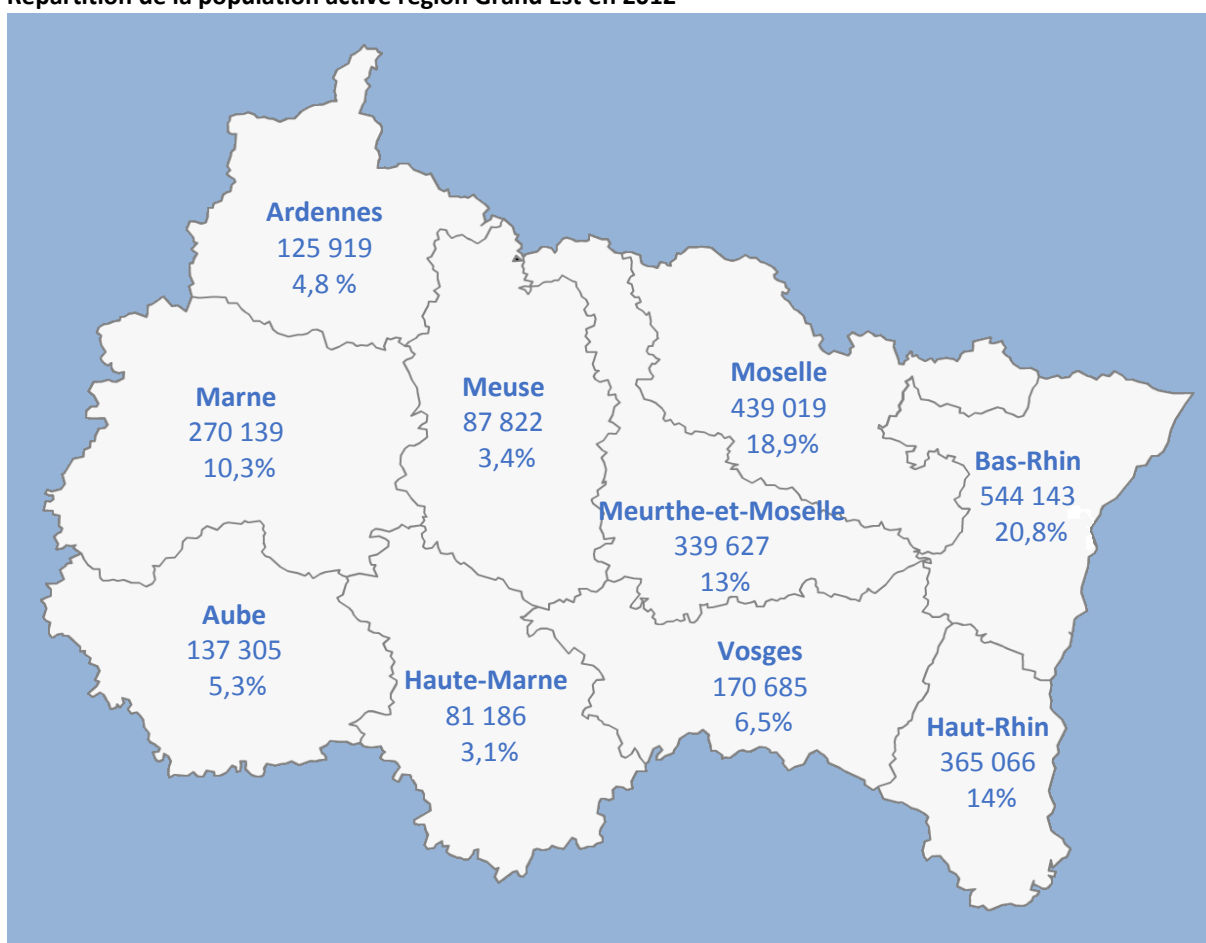
40 512 DEBOE à fin décembre 2016 DR Pôle Emploi, Grand Est, 2016	• 8,7% de la DEFM • -3,5% entre fin décembre 2015 et fin décembre 2016
17 374 Personnes accompagnées par Cap Emploi Personnes accompagnées au cours de l'année 2016 (stock) Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi	• -1,4 % entre 2015 et 2016 • 6 841 personnes prises en charge dans l'année (flux)
4 348 Orientations vers le marché du travail	948 Orientations vers le milieu protégé
Données MDPH Grand Est, 2015 (à compléter avec les données de 3 départements)	

1. La population active en Grand Est

Selon les données du recensement de la population, la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine recense **5,560 millions d'habitants en 2012**, soit 8,7% de la population de France métropolitaine. La population est répartie de manière inégale sur le territoire, une grande partie d'entre elle étant située à l'est de la région.

Parmi eux, on dénombre **2 614 911 actifs**, soit 47% de l'ensemble de la population. Comme pour l'ensemble de la population, on note une concentration de la population à l'est de la région. Ainsi, les deux tiers de la population active habitent dans quatre départements, à savoir la Moselle, la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Répartition de la population active région Grand Est en 2012

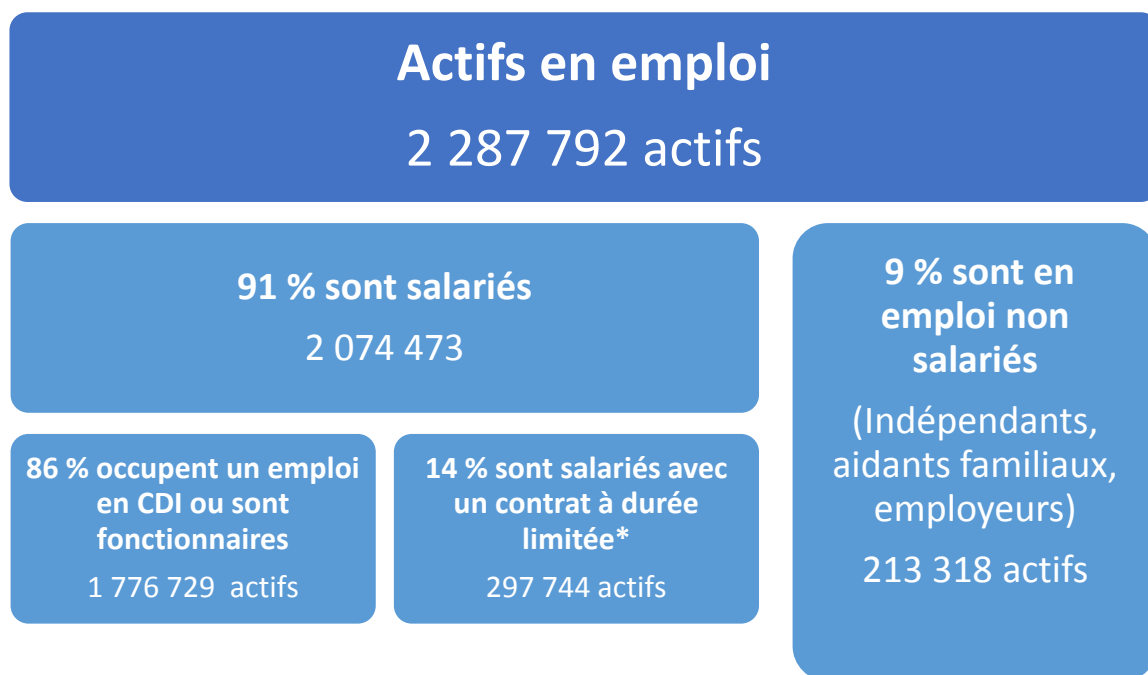


Source : Insee, recensement de la population 2012

Définition : la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

2. Les actifs en emploi

Toujours selon les données du recensement, la région comptabilise **2 287 792 actifs en emploi**¹. La très grande majorité des actifs en emploi sont salariés ou agents de la fonction publique (91%). Parmi eux, 86 % occupent un emploi en CDI ou sont fonctionnaires. Les autres actifs (9%) occupent un emploi non salarié.

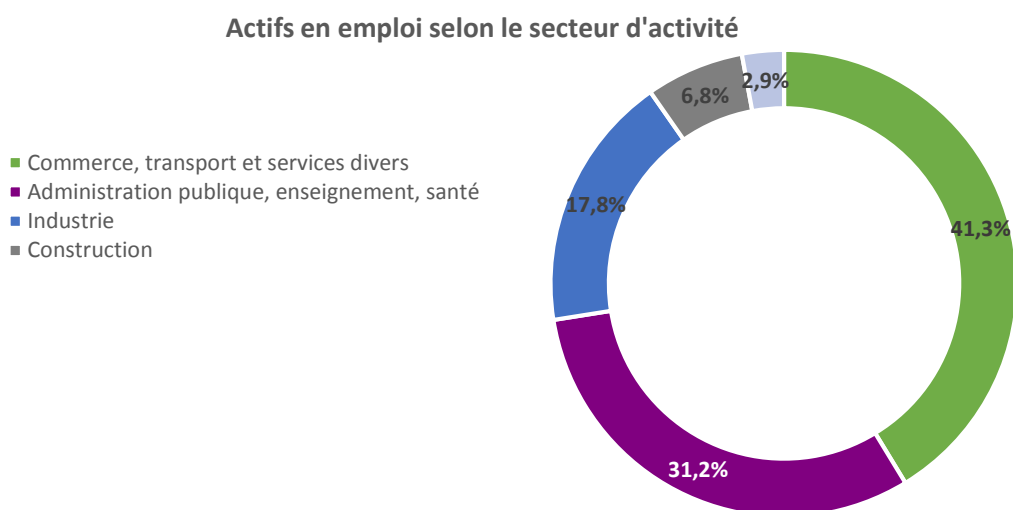


Source : Insee, recensement de la population 2010-2014. Données traitées dans le tableau de bord régional Emploi-Formation – Oref Alsace – 5 juillet 2016, p.9

*Les contrats concernés sont : CDD, vacataires, saisonniers, intérim, stagiaires rémunérés en entreprise, emplois aidés, ainsi que les apprentis

¹ Source Insee – RP 2010-2014. Donnée issue du tableau de bord régional Emploi-Formation de l'Oref Alsace. Notons que deux chiffres sont présentés dans le document : 2 269 131 actifs en emploi page 7 et 2 287 792 actifs en emploi page 9

41,3 % des actifs exercent dans le secteur du commerce, des transports et des services divers. Le deuxième secteur le plus représenté est celui de l'administration, de l'enseignement et de la santé (31,2%).



Source : Insee, recensement de la population 2010-2014. Données traitées dans le tableau de bord régional Emploi-Formation – Oref Alsace – 5 juillet 2016, p.9

A fin décembre 2014, la région recense un peu plus de 457 000 agents travaillant dans la fonction publique, soit 21,6% des emplois de la région. C'est dans la fonction publique d'Etat que l'on enregistre le plus d'agents, avec près de 47% de l'emploi public régional. La fonction publique territoriale représente quant à elle 29% de l'emploi public et l'hospitalière 24%.

Effectifs par versant dans la fonction publique au 31 décembre 2014

	Fonction Publique d'Etat	Fonction Publique Territoriale	Fonction Publique Hospitalière
Ardennes	9 100	7 800	5 800
Marne	26 100	15 000	11 900
Aube	9 900	7 500	4 900
Haute-Marne	9 200	4 400	4 400
Meuse	8 200	4 600	5 100
Meurthe-et-Moselle	34 300	18 100	16 300
Moselle	40 100	24 900	14 100
Vosges	11 200	9 900	9 200
Bas-Rhin	43 500	25 800	21 800
Haut-Rhin	22 800	15 500	15 900
Total régional*	214 400	133 500	109 400

Source : Insee, SIASP, décembre 2014

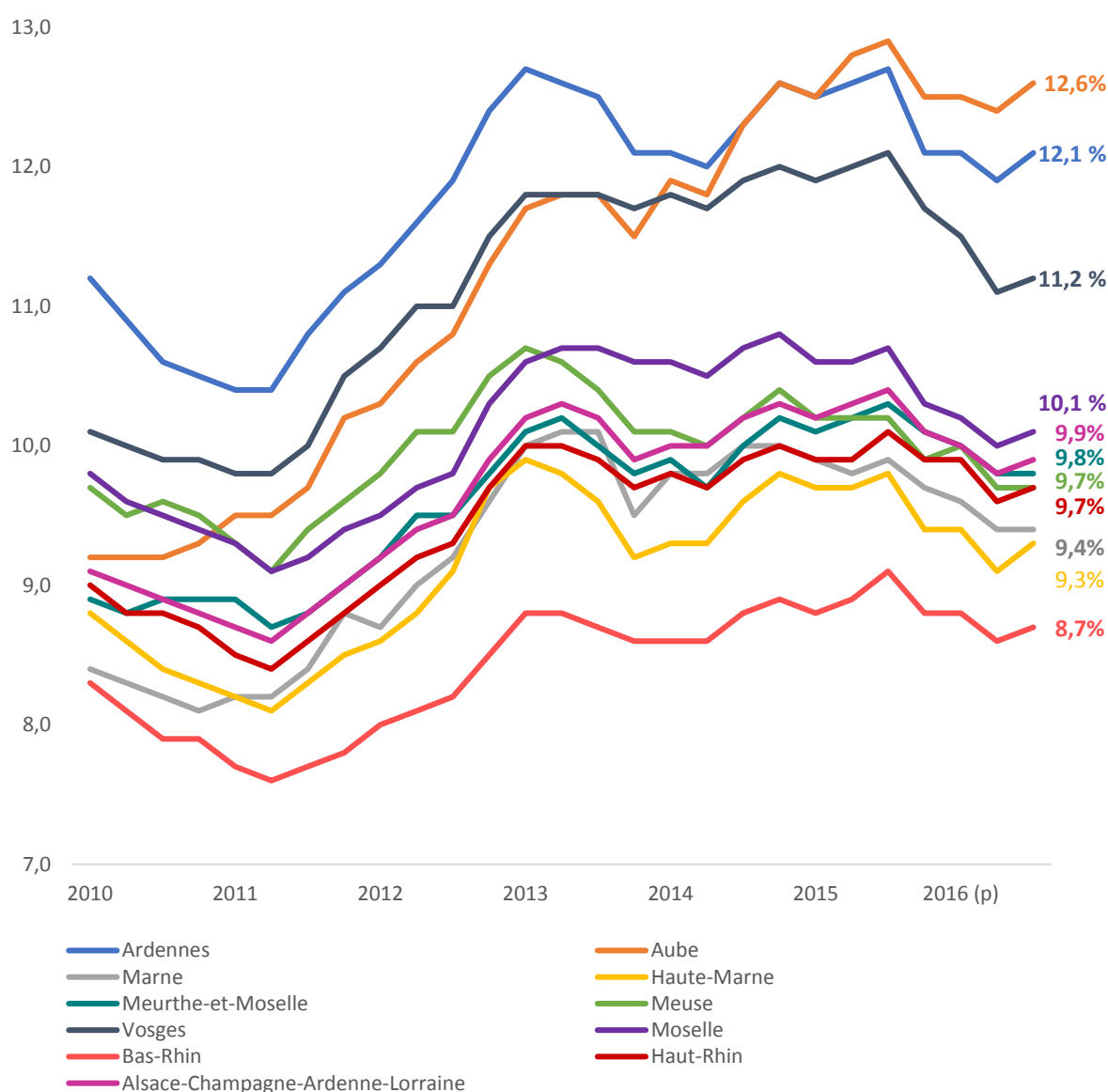
*Note : pour des raisons d'arrondis la somme des données des différents versants n'est pas toujours égale au total de la fonction publique.

3. Le chômage

3.1 Le taux de chômage

Les données provisoires établies par l'Insee indiquent un **taux de chômage de 9,9% au 3^{ème} trimestre 2016** à l'échelle de la région Grand Est. Quatre départements affichent un taux de chômage supérieur : l'Aube (12,6%), les Ardennes (12,1%), les Vosges (11,2%) et la Moselle (10,1%). Les autres départements ont un taux de chômage plus bas que celui de la région, et notamment le département du Bas-Rhin (8,7%).

Evolution départementale du taux de chômage



Source : Insee, taux de chômage localisés

Définition : le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs au sein de la population active (actifs occupés + chômeurs)

3.2 La demande d'emploi en fin de mois des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

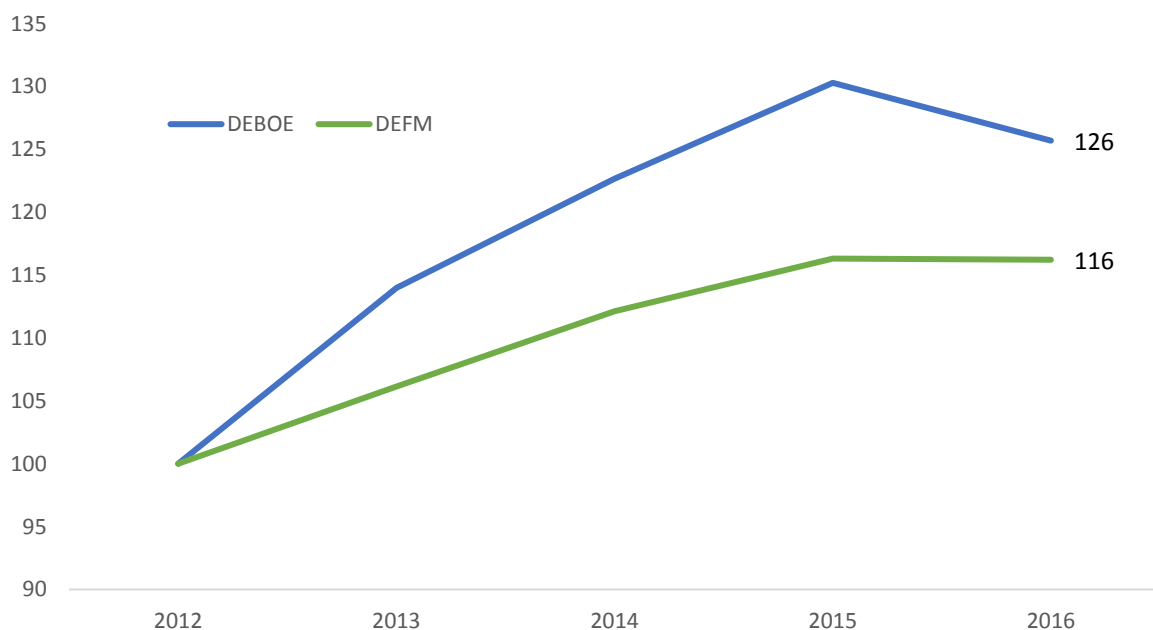
A fin décembre 2016, la région recense **40 512 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi**. Ils représentent 8,7% de l'ensemble de la demande d'emploi pour les catégories ABC. Pour la première fois depuis 2012, le nombre de Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEBOE) diminue. Entre fin décembre 2015 et fin décembre 2016, il a diminué de 3,5%. Dans le même temps, la demande d'emploi tout public est restée stable (-0,1 point).

	DEBOE	DEFM	Poids des DEBOE
2012	32 233	399 669	8,1%
2013	36 739	424 239	8,7%
2014	39 542	448 100	8,8%
2015	41 997	464 873	9,0%
2016*	40 512	464 495	8,7%
Evolution 2014/2015	-3,5%	-0,1%	-0,3 pt

Sources : Pôle Emploi via l'Agefiph, tableau de bord n°2016-1

*Pôle Emploi, DR Grand Est

Evolution comparée de la demande d'emploi tout public et bénéficiaires de l'obligation d'emploi (indice base 100 en 2012)



Source : Pôle Emploi via l'Agefiph, tableau de bord n°2016-1, mars 2016

Au même titre que pour le taux de chômage, on note des écarts entre départements. Le poids des DEBOE allant de 7,5% dans le Bas-Rhin à 12,7% en Haute-Marne.

La demande d'emploi à fin décembre 2016 (catégorie ABC)

	DEBOE	DEFM	Part des DEBOE
Bas-Rhin	6 735	90 389	7,5%
Haut-Rhin	5 544	63 069	8,8%
Meurthe-et-Moselle	4 560	58 381	7,8%
Meuse	1 573	14 436	10,9%
Moselle	7 178	88 116	8,1%
Vosges	3 552	32 015	11,2%
Ardennes	2 402	25 441	9,4%
Aube	3 369	30 820	10,9%
Marne	3 830	47 855	8,0%
Haute-Marne	1 769	13 973	12,7%
Total de la région	40 512	464 495	8,7%

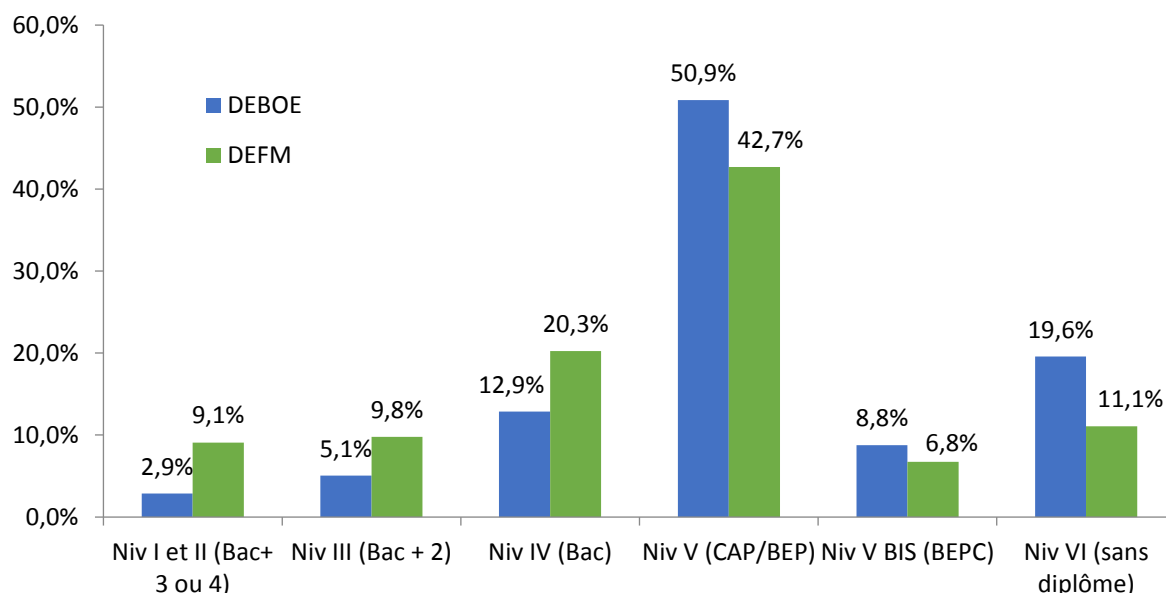
Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

3.3 Des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi moins diplômés et plus exposés au risque du chômage de longue durée

En 2016, les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) sont majoritairement des hommes (54,8%), tandis qu'ils représentent 51,2% dans la demande d'emploi tout public.

Du point de vue du diplôme, les DEBOE sont moins diplômés que le reste de la population inscrite à Pôle Emploi. Ainsi, 50,9% d'entre eux ont un CAP / BEP (contre 42,7% de la DEFM) ; 19,6% n'ont pas de diplôme (contre 11,1% de la DEFM) :

Répartition des demandeurs d'emploi selon leur niveau de diplôme



Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

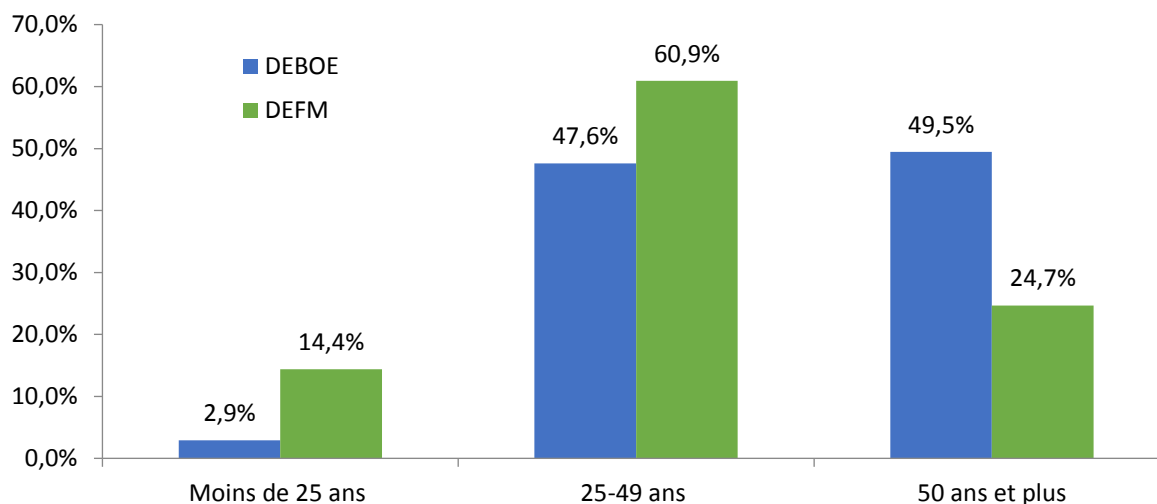
DEBOE : Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

DEFM : Demande d'Emploi en Fin de Mois

Les 50 ans et plus représentent presque la moitié de la Demande d'Emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi avec 20 046 personnes (49,5%). En revanche ils représentent 24,7% des demandeurs d'emploi tout public.

A l'inverse, les moins de 25 ans sont plus représentés dans la demande d'emploi tout public (14,4%) que dans la DEBOE (2,9%).

Répartition par âge des demandeurs d'emploi



Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

Pour ce qui est des durées d'inscription au chômage, les DEBOE sont plus exposés au chômage de longue durée que le reste de la population. 37% des DEBOE sont ainsi inscrits depuis 24 mois et plus sur les listes de Pôle Emploi contre 25,6% pour le reste de la population au chômage.



Caractéristiques des DEBOE à fin décembre 2016

- 54,8% d'hommes
- 49,5% ont 50 ans et plus
- 2,9% ont moins de 25 ans
- 50,9% ont un niveau CAP / BEP
- 28,3% ont un niveau inférieur au CAP / BEP
- 56,7% sont au chômage depuis 1 an ou plus

3.4 Les motifs d'inscription à Pôle Emploi

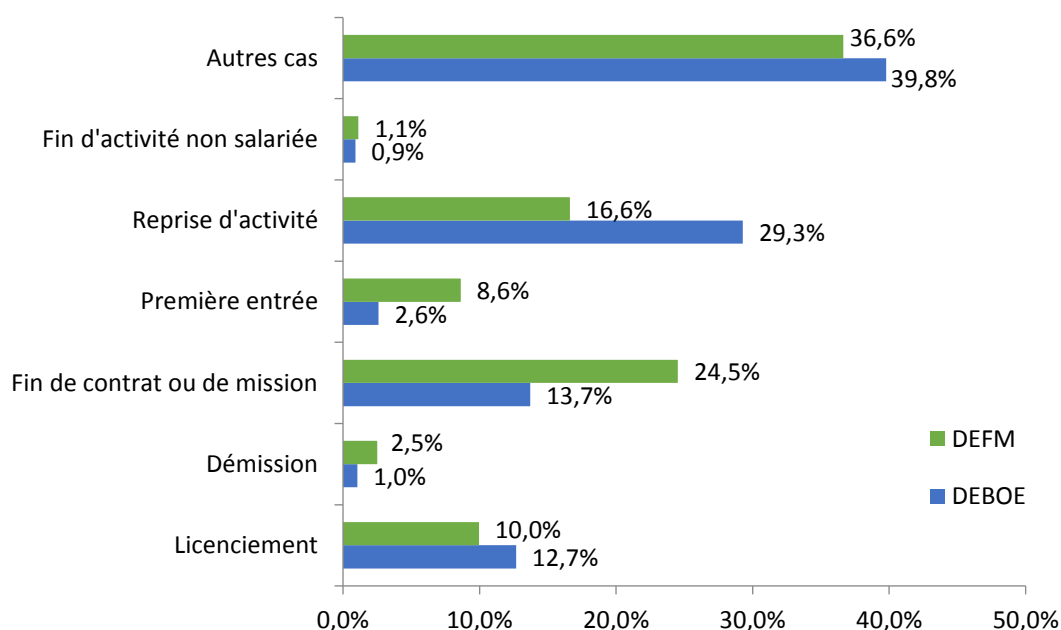
Au cours de l'année 2016, 29 725 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi se sont inscrits sur les listes de Pôle Emploi, soit 5,5% de l'ensemble des inscriptions.

Parmi les DEBOE, les deux motifs d'entrée les plus représentés sont :

- La reprise d'activité : 29,3% des motifs d'inscription des DEBOE avec 8 703 personnes (contre 16,6% pour la DEFM). Ce motif d'inscription comprend « le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de formation ou à une fin de congé de maladie ou maternité »².
- Les fins de contrat ou de mission 13,7% des motifs d'inscription des DEBOE avec 4 075 d'entre eux (contre 24,5% pour la DEFM)

Reste que 39,8% des motifs d'inscription des DEBOE sont mal identifiés par l'opérateur national et 36,6% des motifs d'inscription de la DEFM. Parmi ces situations, on retrouve notamment les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Les motifs d'inscription à Pôle Emploi (catégorie ABC) – cumul sur l'année 2016 –



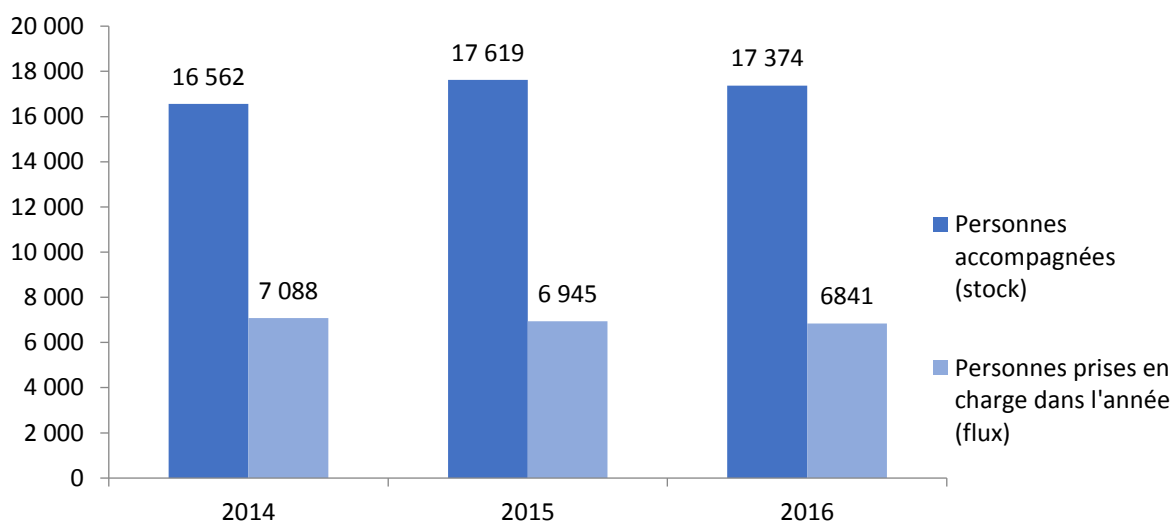
Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

² Dares, Pôle emploi, demandeurs d'emploi inscrits et offres d'emploi collectées par Pôle Emploi, encadré n°1, sources et définitions

4. Les personnes accompagnées par Cap Emploi

En 2016, **17 374 personnes sont accompagnées par le réseau des Cap Emploi** de la région, soit une diminution de 1,4% en un an. Au cours de cette année, les Cap Emploi ont pris en charge 6 841 nouvelles personnes, soit une baisse de 1,5% en un an.

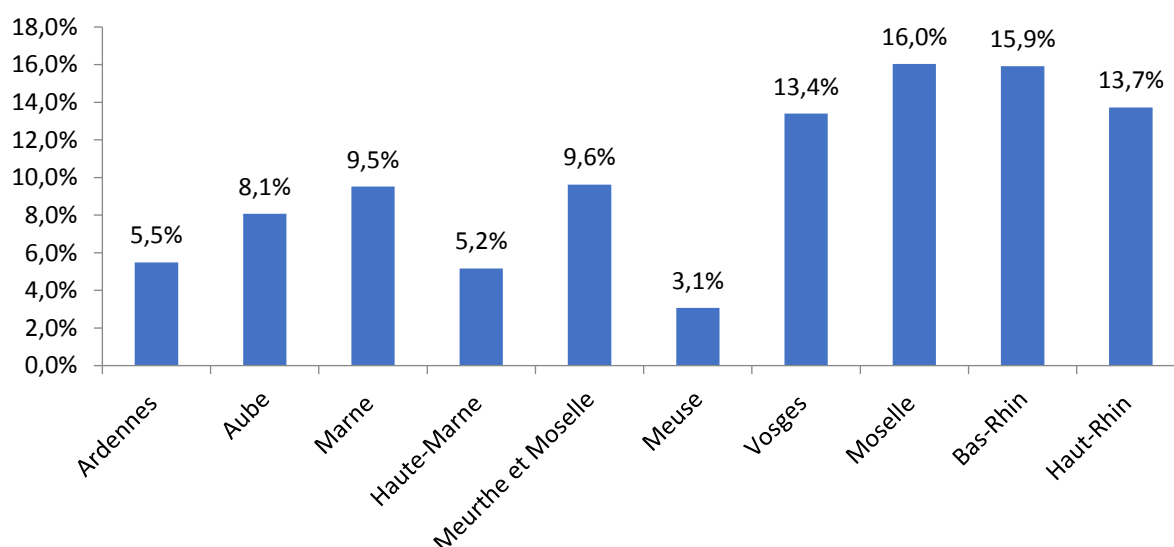
L'accompagnement par le réseau des Cap Emploi de la région



Source : Agefiph, tableau de bord national des Cap Emploi, année 2016

Le volume des personnes accompagnées se répartit de manière inégale à l'échelle de la région. Ainsi, les départements de la Moselle et du Bas-Rhin représentent 32 % des personnes nouvellement accompagnées, tandis que la Haute-Marne ne représente que 5,2% d'entre elles :

Répartition départementale des personnes accompagnées par Cap Emploi en 2016



Source : Agefiph, tableau de bord national des Cap Emploi, année 2016

Parmi les personnes accompagnées par Cap Emploi en 2016 (total de 17 374 personnes), les profils les plus représentés à l'échelle de la région Grand Est sont* :

- les hommes : 9 191 soit 52,9% des publics accompagnés
- les 50 ans et plus : 7 153 soit 41,2% des publics accompagnés
- les titulaires d'un CAP / BEP : 8 232, soit 50,1 % des publics accompagnés
- les personnes souffrant d'un handicap moteur : 9 219, soit 53,6% des publics accompagnés



Caractéristiques des personnes les plus représentées dans les accompagnements Cap Emploi en 2016

- 53% d'hommes
- 41,2% ont 50 ans et plus
- 50,1% ont un CAP / BEP
- 13,6% sans diplôme
- 53,6 % handicap moteur
- 26,7 % maladie invalidante

Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi de la région – 2016 –

Caractéristiques des personnes accompagnées par Cap Emploi en 2016 – Grand Est –

	Nombre	%*
Sexe	17 369	
Hommes	9 191	52,9%
Femmes	8 178	47,1%
Age	17 363	
16-25 ans	900	5,2%
26-30 ans	1 166	6,7%
31-39 ans	2 798	16,1%
40-49 ans	5 346	30,8%
50-54 ans	3 385	19,5%
55 ans et plus	3 768	21,7%
Niveau de formation	16 426	
< CAP / BEP	3 982	24,2%
CAP / BEP	8 232	50,1%
Bac	2 804	17,1%
> Bac	1 408	8,6%
Handicap principal	17 214	
Handicap moteur	9 219	53,6%
Maladie invalidante	4 591	26,7%
Visuel / auditif	1 061	6,2%
Mental	615	3,6%
Psychique	1 059	6,2%
Multi-handicap	531	3,1%
Autres	138	0,8%

	Nombre	%*
Durée d'inscription à Pôle Emploi	17 256	
< 3 mois	5 988	36,0%
3 à 6 mois	3 356	19,4%
6 à 12 mois	3 139	18,2%
12 à 24 mois	2 234	12,9%
24 mois et plus	2 539	14,7%
Durée d'absence d'emploi	17 081	
N'a jamais travaillé	608	3,6%
< 3 mois	2 500	14,6%
3 à 6 mois	2 012	11,8%
6 à 12 mois	2 156	12,6%
12 à 24 mois	2 674	15,7%
24 mois et plus	7 131	41,7%

* Les caractéristiques des personnes ne sont pas toujours connues sur la base des 17 374 personnes accompagnées.

Les chances d'accès ou de retour à l'emploi ne sont pas identiques pour toutes les catégories d'actifs. Le handicap, comme d'autres critères tels que l'ancienneté d'inscription au chômage ou l'absence de diplôme, constitue un frein supplémentaire à la reprise d'un emploi.

Une analyse comparée du public TH inscrit à Pôle Emploi et des personnes accompagnées par Cap Emploi montre quelques différences pour l'année 2016 :

- les 50 ans et plus sont ainsi moins nombreux parmi les personnes accompagnées par Cap Emploi (-8,3 points)
- ainsi que les personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP / BEP (-4,1 points)
- C'est au regard des anciennetés d'inscription au chômage que les écarts sont les plus importants avec une sous représentation des personnes au chômage depuis 24 mois et plus : 14,7% pour le public accompagné par Cap Emploi, contre 37% pour les DEBOE (-22,3 points). Les personnes inscrites depuis moins d'un an sont à l'inverse sur représentées parmi les publics accompagnés par Cap Emploi : 72,3% pour le public accompagné par Cap Emploi contre 43,3% pour les DEBOE (+29 points).

Profils comparés des DEBOE et des personnes accompagnées par Cap Emploi en 2016

	DEBOE fin décembre 2016 (cat.ABC)	Public accompagné par Cap Emploi en 2016	Ecart
Hommes	54,8%	52,9%	-1,9 pt
Femmes	45,2%	47,1%	+1,9 pt
Moins de 26 ans	2,9%*	5,2%	+2,3pts
50 ans et plus	49,5%	41,2%	-8,3 pts
Inférieur au CAP / BEP	28,3%	24,2%	-4,1 pts
CAP / BEP	50,9%	50,1%	-0,8 pt
Bac et plus	20,8%	25,6%	+4,8 pts
Inscription < 12 mois	43,3%	72,3%	+29 pts
12 à 24 mois	19,7%	12,9%	-6,8 pts
24 mois et plus	37%	14,7%	-22,3 pts

Sources : DR Pôle Emploi Grand Est pour les DEBOE et Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi de la région pour les publics accompagnés par Cap Emploi

* Pour les DEBOE, il s'agit des moins de 25 ans et non des moins de 26 ans

5. Les orientations professionnelles prononcées par les MDPH

En 2015, sept des MDPH de la région³ ont attribué :

- 4 534 Allocations Adultes Handicapés (AAH)
- 12 962 Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- 5 799 orientations vers le marché du travail, le milieu protégé et les CRP

Les orientations concernent majoritairement les premières demandes.

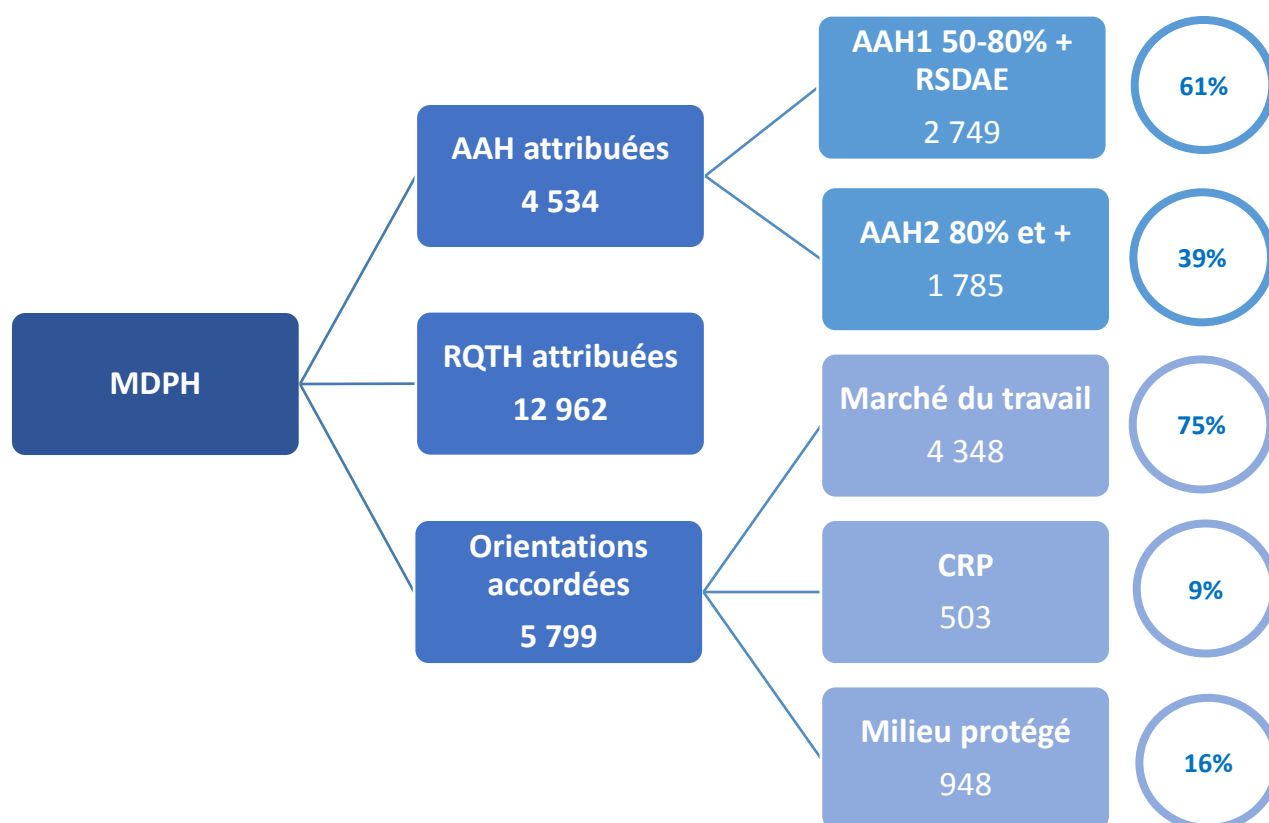
Pour ce qui concerne l'AAH, la répartition régionale s'établit comme suit :

- 61 % pour l'AAH 1 (taux d'incapacité compris entre 50 et 79 % et connaître une Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi, RSDAE)
- 39 % pour l'AAH 2 (taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%)

En ce qui concerne les orientations professionnelles, la répartition des orientations est très variable selon les départements observés :

- 75% pour le marché du travail à l'échelle de la région : avec des écarts par département allant de 50% à 85,2%
- 9% pour les Centres de Rééducation Professionnelle (CRP) sur la région : avec des écarts par département allant de 3,1% à 19%
- 16% vers le milieu protégé en région, avec des écarts départementaux allant de 10% à 39,4%

Répartition des orientations prononcées par sept MDPH de la région en 2015



Source : MDPH de Normandie, 2015

³ Données 2015 à compléter avec 3 départements

L'accès à la formation

Les chiffres clés de la région Grand Est

8 577

Sorties du chômage pour entrée en stage

DR Pôle Emploi, 2016

- +75,5% entre 2015 et 2016
- 9,7% des sorties pour entrée en stage (cat. ABC)

8 184

Entrées en formation recensées dans le cadre du plan 500 000

Cumul des entrées en 2016

DR Pôle Emploi, données à mi février 2017

- 84 950 entrées au total, soit 9,6% de TH
- +88% d'entrées en formation en un an pour les BOE (4 350)

3 146

Entrées en formation des personnes accompagnées par Cap Emploi

Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, 2016

- +12,4% entre 2015 et 2016
- 49,8% des formations à visée diplômante ou certifiante

374

Contrats d'apprentissage

Contrats d'apprentissage primés par l'Agefiph

Agefiph, tableau de bord, 2016

- Un nombre identique de contrats signés en 2015 et en 2016
- 0,9% de TH en apprentissage (en 2015)

1. Les sorties du chômage pour « entrée en stage »

8 577 personnes sont sorties des listes de Pôle Emploi pour une entrée en stage au cours de l'année 2016, soit une hausse de 75,5% en un an.

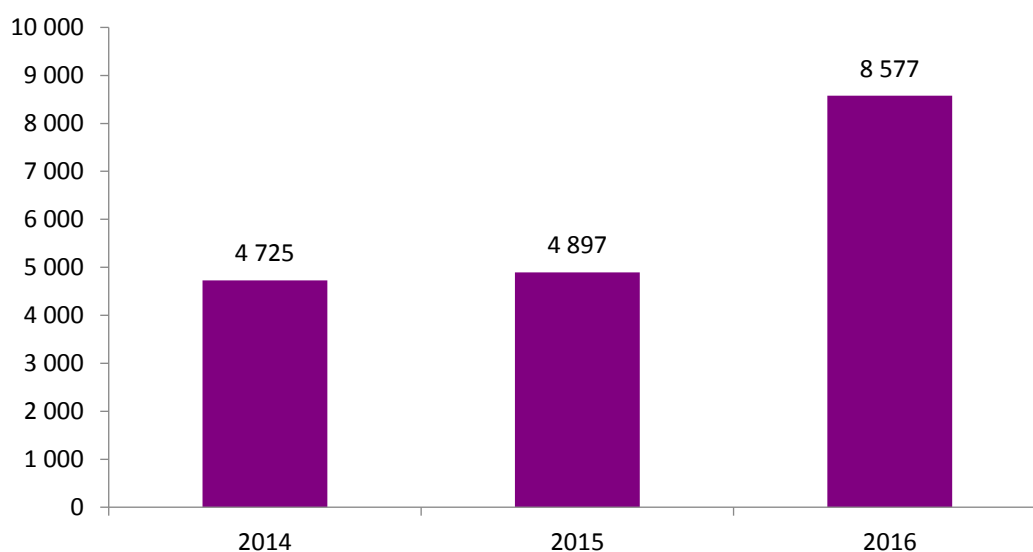
Elles représentent ainsi 25,2% des motifs de sortie du chômage, contre 16,4% pour le reste de la population inscrite au chômage (88 178 demandeurs d'emploi sont sortis du chômage pour une entrée en stage).

Les sorties du chômage pour une entrée en stage

	2014		2015		2016	
	DEBOE	DEFM	DEBOE	DEFM	DEBOE	DEFM
Sorties pour entrée en stage	4 725	48 030	4 897	52 077	8 577	88 178
Ensemble des sorties (catégorie ABC)	27 600	461 142	28 564	464 065	34 006	536 179
Poids des sorties pour entrée en stage	17,1%	10,4%	17,1%	11,2%	25,2%	16,4%

Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

Les DEBOE sortis du chômage pour une entrée en stage



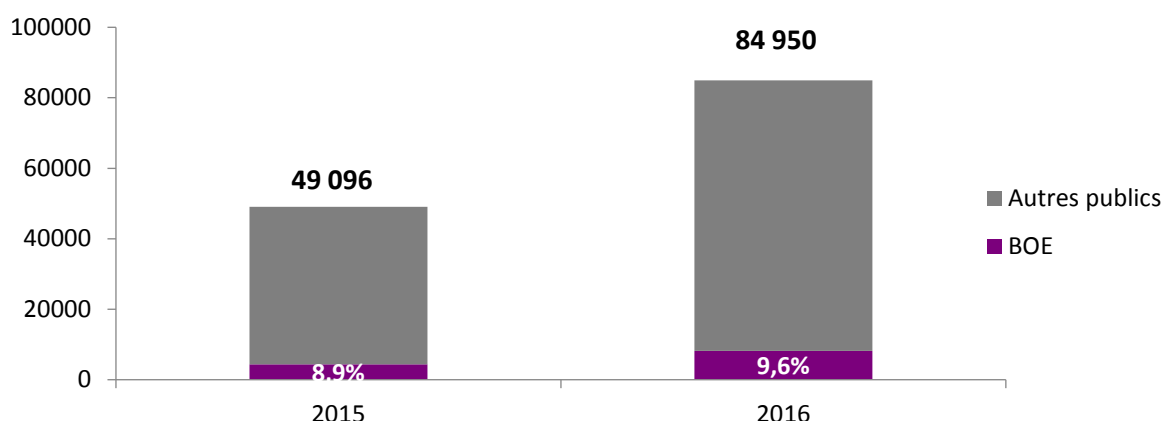
Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

2. Les données du « Plan 500 000 »

En 2016, 84 950 entrées en formation ont été recensées à l'échelle de la région Grand Est (hors contrats de professionnalisation). En 2015, un total de 49 096 entrées en formation avait été recensé. Sous l'impulsion du « plan 500 000 », l'accès à la formation a donc progressé de 73% en un an sur la région⁴.

9,6% de ces entrées concernent des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit 8 184 entrées. En 2015, 4 350 étaient entrés en formation, soit une progression de 88% en un an. En 2015, les BOE représentaient 8,9% des entrées en formation.

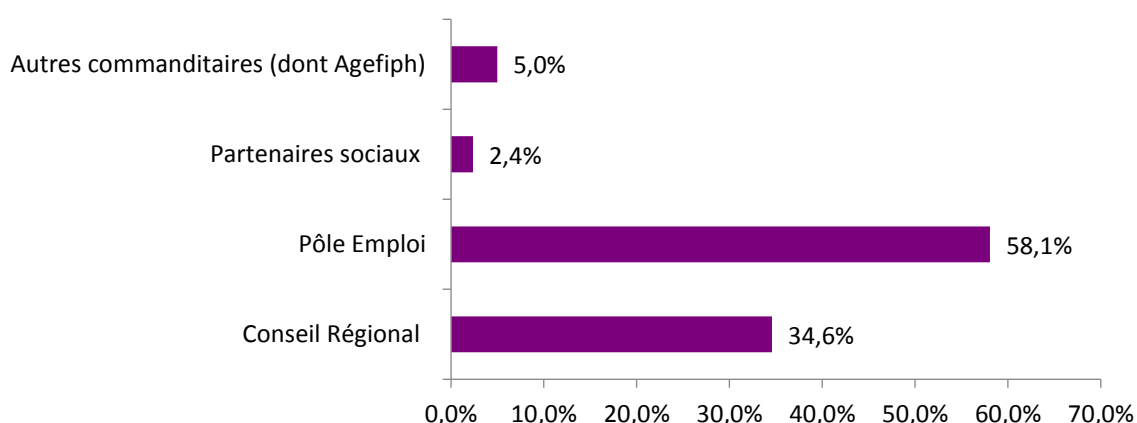
Evolution des entrées en formation dans le cadre du « Plan 500 000 »



Source : Pôle Emploi, données du plan 500 000

La ventilation des entrées en formation selon les programmes concernés est renseignée, mais pas pour le public en situation de handicap. Ainsi, plus de la moitié des entrées en formation, 58,1% d'entre elles concernent Pôle Emploi (47 252 entrées) et 34,6% le Conseil Régional (28 138 entrées).

Répartition de la totalité des entrées en formation selon les programmes en 2016

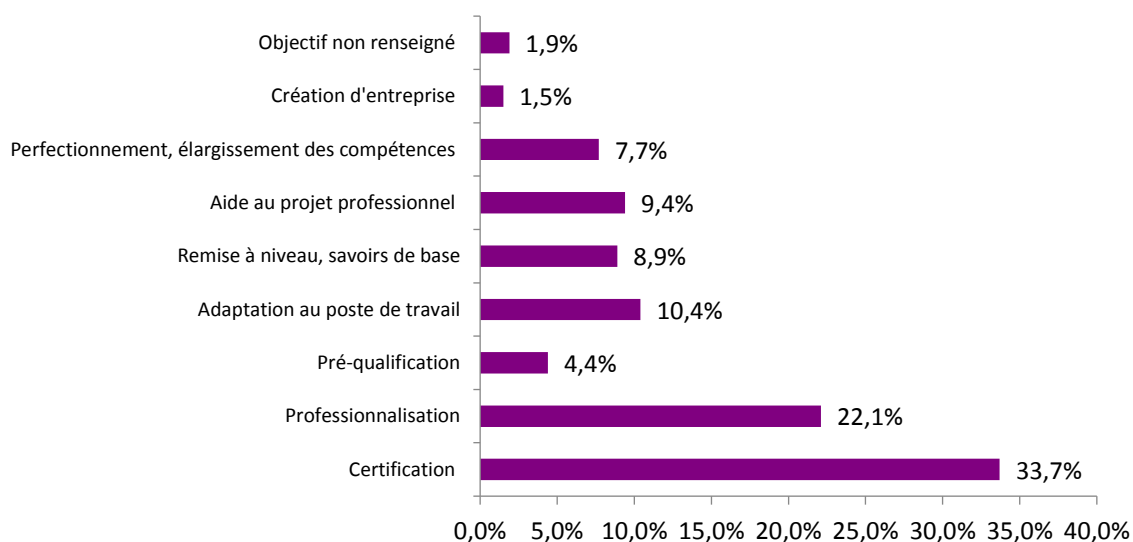


Source : Pôle Emploi, données 2016

⁴ Des différences sont à noter avec les données de la DARES qui indiquent 64 067 entrées en formation en 2015 et 96 295 en 2016 (pour un poids des BOE de 10,9% en 2016)

Près de 56 % des entrées en formation recensées ont une visée de certification ou de professionnalisation (respectivement 33,7% avec 28 601 entrées et 22,1% avec 18 807 entrées en formation). Les objectifs de formation ne sont pas spécifiquement renseignés pour les personnes handicapées.

Répartition des entrées selon les objectifs de la formation suivie



Source : Pôle Emploi, données 2016

Un suivi de la situation des stagiaires ayant fini leur formation entre janvier et mai 2016 (14 768 personnes) indique que :

- 27,1% d'entre eux occupent un emploi durable
- 51% sont en emploi

Les chiffres concernant les chômeurs peu qualifiés ou au chômage de longue durée – avec une forte représentation des personnes handicapées – sont moins favorables en revanche concernant leur situation :

- 19,7% sont en emploi durable
- 40,8% sont en emploi

NB : Le devenir des stagiaires TH n'est pas identifié de manière spécifique

3. Les entrées en formation des personnes accompagnées par Cap Emploi

3 146 entrées en formation ont été enregistrées en 2016 parmi les personnes accompagnées par le réseau des Cap Emploi de la région, soit une augmentation de 12,4% en un an (2 800 personnes)⁵.

Cette hausse globale des entrées en formation masque toutefois des disparités départementales. Le nombre d'entrées en formation diminue ainsi dans deux départements : la Marne (-2,6% avec 303 entrées en formation) et les Vosges (-17,3% avec 334 entrées en formation). Les entrées en formation ont progressé dans tous les autres départements de la région, et notamment dans trois d'entre eux : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Haute-Marne.

Entrées en formation des personnes accompagnées par Cap Emploi

	2014	2015	2016	Poids des entrées en 2016	Evolution 2014/2015
Ardennes	213	175	208	6,6%	+18,9%
Aube	310	237	249	8,6%	+14,8%
Marne	372	311	303	9,6%	-2,6%
Haute-Marne	157	93	129	4,1%	+38,7%
Meurthe-et-Moselle	381	410	446	14,2%	+8,8%
Meuse	180	150	180	5,7%	+20,0%
Vosges	409	404	334	10,6%	-17,3%
Moselle	383	442	476	15,1%	+7,7%
Bas-Rhin	392	280	397	12,6%	+41,8%
Haut-Rhin	319	298	401	12,7%	+34,6%
Total	3 116	2 800	3 146	100%	+12,4%

Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est

Parmi les entrées en formation ici recensées, 50% d'entre elles ont une visée diplômante ou certifiante (+4,3% entre 2015 et 2016). Près d'un quart d'entre elles ont un objectif de remise à niveau / remobilisation (-5,6% en un an). Viennent ensuite les formations qualifiantes qui représentent 17% des entrées concernées. Leur nombre a progressé de 138,3% en un an en passant de 227 entrées en 2015 à 541 en 2016. Les formations ayant une visée préqualifiante représentent quant à elles 7,4% des entrées (+7,3% entre 2015 et 2016).

⁵ Ce volume exclut des entrées dans les bilans et les prestations de projet professionnel ou de formation. 1 982 actions de bilan (préorientation CRP et formations courtes évaluation / bilan Agefiph) et d'élaboration de projet (FIA / formations courtes Agefiph, prestations Région et Pôle Emploi) complètent le panorama des entrées en formation via Cap Emploi. 72% de ces actions sont financées par l'Agefiph.

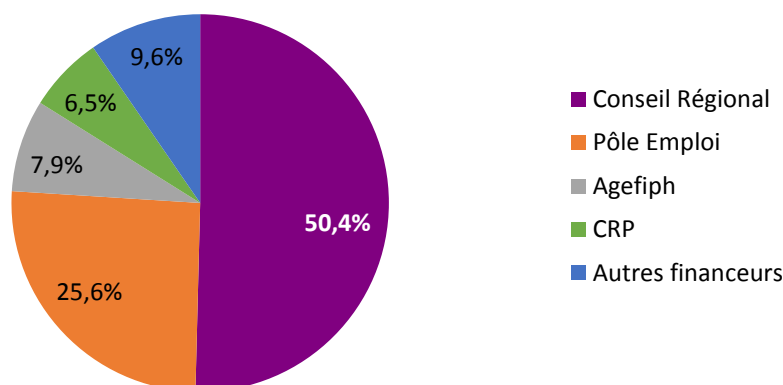
Répartition des entrées en formation – Grand Est –

	Remise à niveau / remobilisation	Préqualifiant	Diplômant / certifiant	Qualifiant (ne débouche pas sur un diplôme ou une certification)	Total
2015	853	218	1 502	227	2 800
2016	805	234	1 566	541	3 146
Poids en 2016	25,6%	7,4%	49,8%	17,2%	100 %
Evolution 2015/2016	-5,6%	+7,3%	+4,3%	+138,3%	+12,4%

Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est

En 2016, la moitié des entrées en formation (hors bilans et prestations de projet professionnel ou de formation) concernent des formations du Conseil Régional et Pôle Emploi pour un peu plus d'un quart d'entre elles⁶.

Répartition des entrées en formation par financeur en 2016



Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est

Si les entrées en formation diplômantes et certifiantes sont majoritaires, leur poids varie selon les financeurs : allant de 41,7% pour le Conseil Régional à 65,7% pour l'Agefiph.

Du côté des formations ayant un objectif de remise à niveau / remobilisation, on note également des écarts selon les financeurs, allant de 0% pour Pôle Emploi à 42,9% pour le Conseil Régional.

⁶ Les formations Agefiph représentent 7,9%. Sur un ensemble de prestations / actions incluant les bilans et le travail sur le projet professionnel ou de formation – dont la majorité des formations courtes Agefiph – la part de celle-ci dans l'ensemble est plutôt d'un tiers (32,7%).

Répartition des entrées en formation en 2016

	Remise à niveau / remobilisation	Préqualifiant	Diplômant / certifiant	Qualifiant (ne débouche pas sur un diplôme ou une certification)	Total
Conseil Régional	42,9%	5,7%	41,7%	9,6%	100%
Pôle Emploi	0,0%	7,7%	54,4%	37,9%	100%
Agefiph	0,4%	1,6%	65,7%	32,3%	100%
CRP	0,0%	36,4%	62,1%	1,5%	100%
Autres financeurs	40,9%	0,7%	58,5%	0,0%	100%
Total	25,6%	7,4%	49,8%	17,2%	100%

Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est

4. Les entrées en alternance

Deux sources peuvent être mobilisées pour présenter les entrées en alternance : celle de la Direccte et celle de l'Agefiph.

De source Etat, les données obtenues concernent les contrats signés, en distinguant le secteur public et le secteur privé. Il s'agit de l'ensemble des contrats en apprentissage.

NB : les données sur les apprentis en situation de handicap sont sous-évaluées pour deux raisons : le formulaire Cerfa ne mentionne que les titulaires d'une RQTH comme personnes en situation de handicap ; la case n'est pas systématiquement cochée, même pour les titulaires d'une RQTH.

De source Agefiph, les données recensent les contrats primés, c'est-à-dire les contrats pour lesquels une aide financière a été apportée à l'entreprise ou à l'apprenti. Les données concernent la professionnalisation et l'apprentissage. Cette source est incomplète car tous les contrats ne font pas l'objet d'une demande de prime à l'Agefiph.

4.1 Les entrées en apprentissage recensées par la Direccte

Au cours de l'année 2015, **22 779 contrats d'apprentissage** ont été signés à l'échelle de la région (-0,4% en un an). **213 de ces contrats** ont été signés par des personnes en situation de handicap soit **0,9% des effectifs** (1% en 2014).

En 2014, 242 apprentis étaient en situation de handicap, soit 1% de l'ensemble des effectifs (22 867). Avec 37 contrats signés en 2015 dans le secteur public, les personnes en situation de handicap y représentent 3,7% des effectifs (989 contrats dans la fonction publique)⁷. La part des apprentis en situation de handicap a également diminué dans le secteur public en un an (37 contrats signés en 2014 sur un total de 890 contrats, soit 4,2% des effectifs).

⁷ Données issues de l'Atlas Handi-Pacte Champagne Ardenne : www.handipacte-champagneardenne.org

Contrats d'apprentissage signés (secteur public et privé) – Grand Est –

	Public non BOE	BOE	Total	Poids des BOE
2014	22 645	222	22 867	1%
2015	22 566	213	22 779	0,9%
Evolution annuelle	-0,3%	-4,1%	-0,4%	-0,1 point

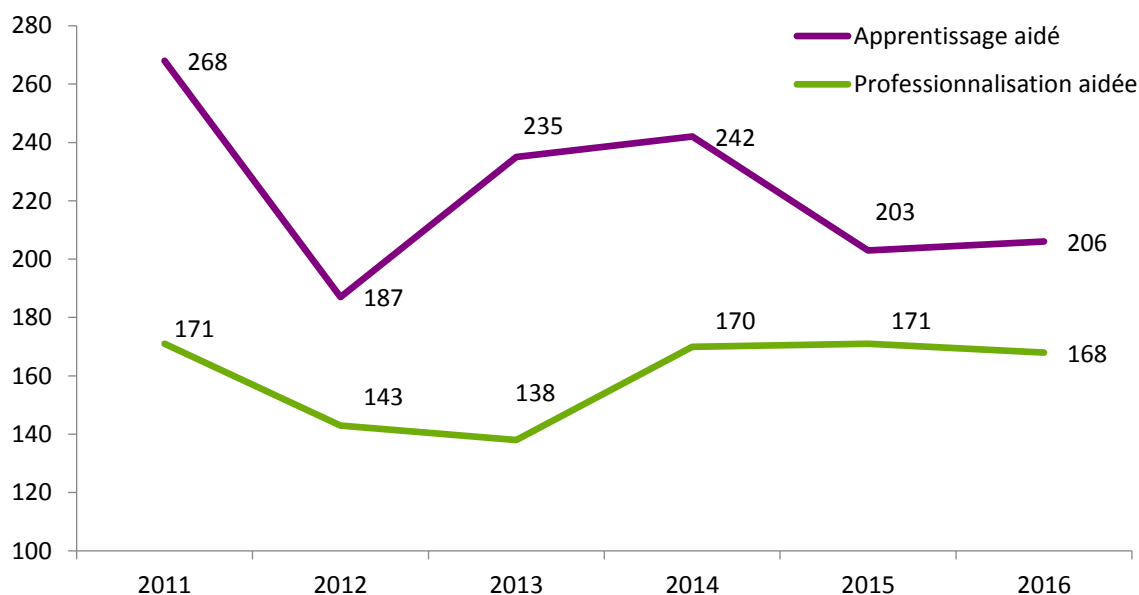
Source : Direccte Grand Est, Service Etudes Statistiques Evaluation

4.2 Les entrées en alternance recensées par l'Agefiph

374 contrats en alternance primés ont été signés par des personnes en situation de handicap en 2016, soit un chiffre équivalent à celui enregistré en 2015.

55 % de ces entrées en alternance sont des contrats en apprentissage (206), soit une hausse de 1,5% en un an. Les entrées en contrat de professionnalisation en revanche ont diminué de 1,8% sur l'année en passant de 171 contrats primés en 2015 à 168 en 2016.

Evolution des entrées en alternance aidées par l'Agefiph - Grand Est-



Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

Trois départements concentrent 54% des entrées en apprentissage aidées par l'Agefiph : le Haut-Rhin (18,9%), le Bas-Rhin (17,5%) et la Moselle (17,5%). Les départements de l'Aube et de la Haute-Marne ne représentent que 2% des entrées.

Concernant les entrées en professionnalisation, on retrouve aussi une part importante des entrées dans trois départements : 56,5% des entrées entre les départements du Haut et Bas-Rhin et la Moselle. En 2016, aucune entrée aidée par l'Agefiph n'a été recensée dans la Meuse.

Répartition départementale des entrées en alternance en 2016

	Apprentissage aidé par l'Agefiph		Professionnalisation aidée par l'Agefiph	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids
Ardennes	15	7,3%	8	4,8%
Aube	2	1,0%	17	10,1%
Marne	16	7,8%	18	10,7%
Haute-Marne	2	1,0%	5	3,0%
Meurthe-et-Moselle	20	9,7%	23	13,7%
Meuse	10	4,9%	0	0%
Vosges	30	14,6%	2	1,2%
Moselle	36	17,5%	34	20,2%
Bas-Rhin	36	17,5%	44	26,2%
Haut-Rhin	39	18,9%	17	10,1%
Grand Est	206	100%	168	100 %

Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

Les chiffres clés de la région Grand Est

4 671 Sorties du chômage pour reprise d'emploi déclarée Cumul année 2016 DR Pôle Emploi, 2016	• +1,9% entre 2015 et 2016 • 13,7% des sorties pour ce motif
786 Entrées dans les SIAE Cumul année 2015 Direccte, Grand Est	• -11,5% entre 2014 et 2015 • 6% des effectifs accueillis
4 368 Entrées dans les contrats aidés Cumul année 2016 (CAE, CIE, emplois d'avenir) Direccte, Grand Est	• -9,2% entre 2015 et 2016 • 13,1% de l'ensemble des entrées
226 Créations d'activité Créations d'activité financées par l'Agefiph en 2016 Agefiph, tableau de bord	• +37% entre 2015 et 2016
8 333 Placements Cap Emploi Placements réalisés par le réseau des Cap Emploi en 2016 Agefiph, tableau de bord	• +3% entre 2015 et 2016

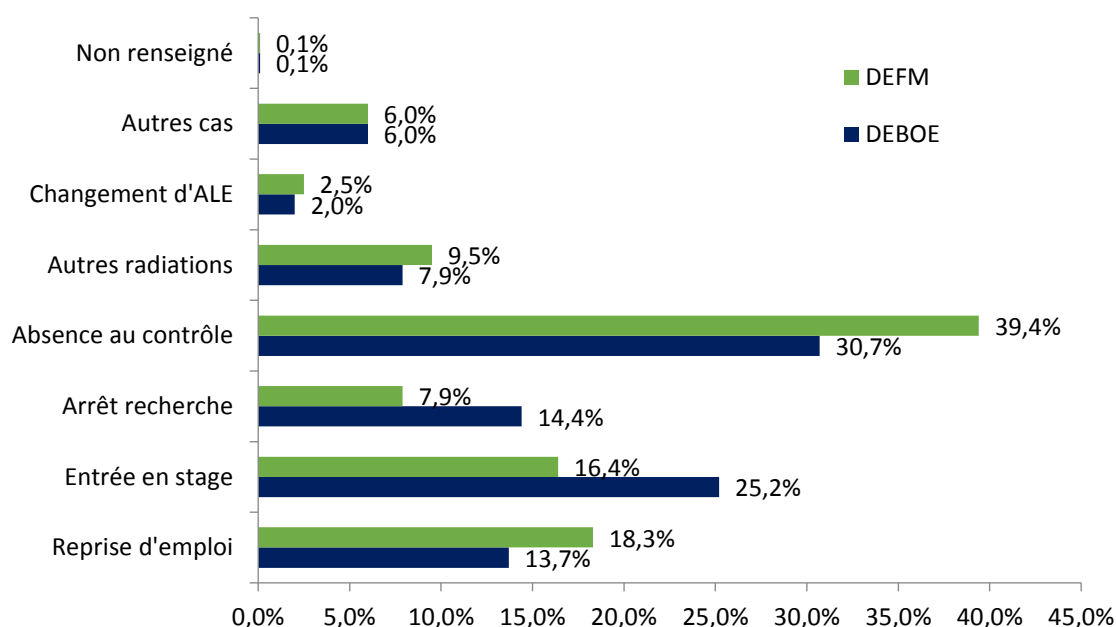
1. Les sorties du chômage pour reprise d'emploi déclarée

4 671 personnes sont sorties du chômage pour une reprise d'emploi déclarée en 2016. Les DEBOE sortis des listes du chômage pour une reprise d'emploi représentent ainsi 13,7 % de l'ensemble des DEBOE sortis des fichiers de Pôle Emploi. Ce motif reste toutefois sous-estimé, une partie des demandeurs d'emploi qui trouvent un emploi ne mentionnant pas de motif. Une partie d'entre eux apparaît notamment dans les « absences au contrôle ».

En un an, le nombre de DEBOE sortis du chômage pour une reprise d'emploi déclarée a progressé de 1,9% en passant de 4 583 personnes à 4 671. Pour le reste de la population au chômage, la reprise d'emploi représente 18,3% des sorties du chômage, un taux plus favorable donc que celui des DEBOE.

A l'inverse, les DEBOE sortent plus du chômage en raison d'un arrêt de leur recherche d'emploi que le reste de la population (respectivement 14,4% et 7,9%).

Répartition des motifs de sortie du chômage (catégorie ABC) – cumul année 2016



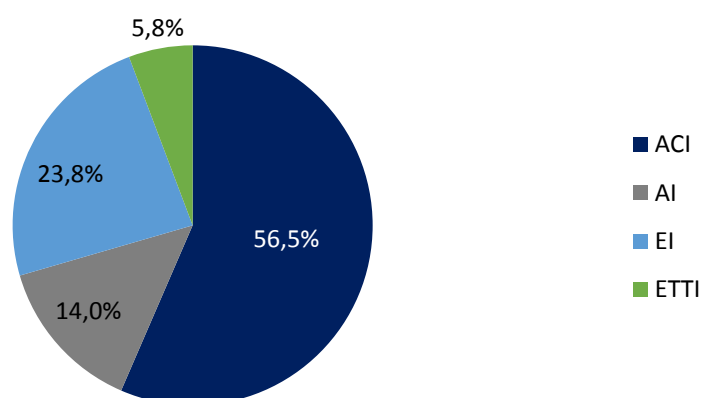
Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

2. La place des travailleurs handicapés dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

400 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont recensées dans la région Grand Est.

Plus de la moitié des structures sont des Ateliers et Chantiers d'Insertion : 56,5% de l'ensemble (226). Viennent ensuite les Entreprises d'Insertion : 23,8% (95).

Répartition des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sur la région



Source : Direccte, Grand Est

Au cours de l'année 2015, 786 salariés en situation de handicap sont entrés dans les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), soit 6% des effectifs accueillis.

La répartition départementale des TH accueillis est assez hétérogène, allant de 2,5% en Haute-Marne (20 entrées) à 20,1% dans le Bas-Rhin (158 entrées).

En un an, le nombre de TH a diminué de 11,5% à l'échelle de la région Grand Est (888 salariés TH en 2014). Les effectifs ont diminué dans 7 des 10 départements de la région et plus particulièrement en Haute-Marne (- 72,2% entre 2014 et 2015, soit 52 entrées en moins) ; dans l'Aube (-40,3% en un an, soit 27 entrées en moins) ou encore dans le Bas-Rhin (-19,4%, soit 38 entrées en moins).

Répartition des travailleurs handicapés accueillis dans les SIAE en 2014 et 2015

	2014	2015	Poids du département dans la région	Part des TH en 2015	Evolution annuelle
Ardennes	38	31	3,9%	5,4%	-18,4%
Aube	67	40	5,1%	5,2%	-40,3%
Marne	34	38	4,8%	4,4%	+11,8%
Haute-Marne	72	20	2,5%	4,7%	-72,2%
Meurthe-et-Moselle	114	108	13,7%	6,4%	-5,3%
Meuse	61	53	6,7%	8,0%	-13,1%
Moselle	150	140	17,8%	4,6%	+0,6%
Vosges	92	96	12,2%	9,9%	+4,3%
Bas-Rhin	196	158	20,1%	7,8%	-19,4%
Haut-Rhin	125	102	13,0%	4,9%	-18,4%
Grand Est	888	786	100%	6,0%	-11,5%

Source : Direccte Grand Est

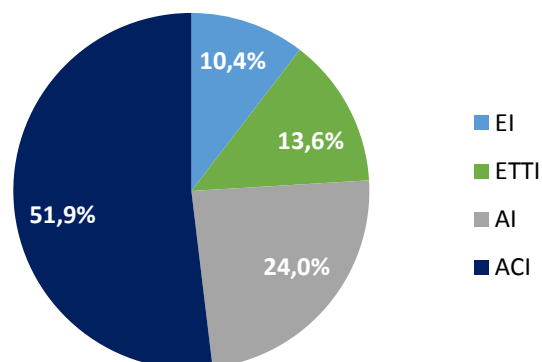
Un peu plus de la moitié des TH accueillis en 2015 exercent dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), soit 51,9% des TH. Près d'un quart sont arrivés dans les Associations Intermédiaires (AI) de la région, soit 189 personnes ; 13,6% dans les Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI) et 10,4% dans les Entreprises d'Insertion (EI).

Répartition des TH par type de structure en 2015

	Nombre de TH	Poids par structure
EI	82	10,4%
ETTI	107	13,6%
AI	189	24,0%
ACI	408	51,9%
Total	786	100%

Source : Direccte Grand Est

Poids des TH en 2015



Source : Direccte Grand Est

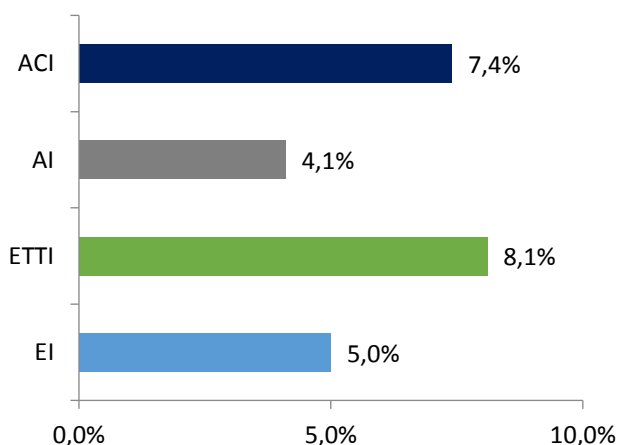
En 2015, c'est dans les Entreprises de Travail Temporaire et d'Insertion (ETTI) que les TH sont les mieux représentés (8,1% des effectifs entrés). C'est ensuite dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion qu'ils sont les plus nombreux (7,4% des effectifs entrés).

Part des TH dans les SIAE en 2015

	Nombre de TH	Poids par structure
EI	82	5,0%
ETTI	107	8,1%
AI	189	4,1%
ACI	408	7,4%
Total	786	6,0%

Source : Direccte Grand Est

Répartition des TH dans les SIAE en 2015



Source : Direccte Grand Est

3. L'accès des travailleurs handicapés aux contrats aidés

Au cours de l'année 2016, la région Grand Est recense 4 227 Contrats Uniques d'Insertion, contre 4 591 en 2015, **soit une baisse de 7,9% en un an.** C'est dans le secteur marchand que l'on recense la plus forte baisse : -23,5% pour les CIE en un an. 83% des contrats relèvent du secteur non marchand (3 628 CAE).

Si l'on ajoute les Emplois d'Avenir, 4 368 contrats aidés ont été signés à l'échelle de la région (contre 4 811 en 2015, soit une baisse de 9,2% en un an). Sur l'ensemble de ces trois contrats aidés, les TH représentent 13,1% des effectifs totaux.

Nombre total de Contrats Uniques d'Insertion signés (cumul annuel)

	CUI-CAE			Evolution annuelle	Poids des TH
	2014	2015	2016		
Ardennes	345	336	335	-0,3%	19,4%
Aube	282	237	255	+7,6%	21,5%
Marne	331	364	336	-7,7%	19,2%
Haute-Marne	218	197	195	-1,0%	22,1%
Meurthe-et-Moselle	278	405	408	+0,7%	13,6%
Meuse	148	123	144	+17,1%	17,9%
Moselle	440	596	683	+14,6%	15,0%
Vosges	228	183	329	+79,8%	18,2%
Bas-Rhin	457	424	494	+16,5%	12,3%
Haut-Rhin	466	435	448	+3,0%	16,0%
Total	3 195	3 808	3 628	-4,7%	16,1%

Source : Direccte Grand Est / Sese

Nombre total de Contrats Uniques d'Insertion signés (cumul annuel) hors CIE Starter

	CUI-CIE			Evolution annuelle	Poids des TH
	2014	2015	2016		
Ardennes	16	37	31	-16,2%	13,2%
Aube	25	50	48	-4,0%	10,9%
Marne	34	70	53	-24,3%	11,5%
Haute-Marne	19	35	35	=	15,3%
Meurthe-et-Moselle	57	80	53	-33,8%	7,0%
Moselle	21	29	16	-44,8%	11,9%
Meuse	99	126	124	-1,6%	15,3%
Vosges	56	77	71	-7,8%	19,6%
Bas-Rhin	59	136	85	-37,5%	8,3%
Haut-Rhin	81	149	79	-47,0%	13,7%
Total	467	783	599	-23,5%	11,9%

Source : Direccte Grand Est / Sese

Nombre total d'Emplois d'Avenir (cumul à fin décembre pour 2014 et 2016, cumul à fin novembre 2015, données de décembre indisponibles)

	Emplois d'Avenir				
	2014	2015	2016	Evolution annuelle	Poids des TH
Ardennes	13	14	13	-7,1%	2,6%
Aube	22	17	9	-47,1%	1,8%
Marne	33	34	21	-38,2%	2,5%
Haute-Marne	8	7	7	=	2,6%
Meurthe-et-Moselle	15	12	14	+16,7%	2,2%
Meuse	14	9	5	-44,4%	2,3%
Moselle	33	26	15	-42,3%	1,9%
Vosges	24	20	19	-5,0%	4,9%
Bas-Rhin	26	30	21	-30,0%	2,1%
Haut-Rhin	36	29	15	-48,3%	2,2%
Total	220	220	141	-35,9%	2,4%

Source : Direccte Grand Est / Sese

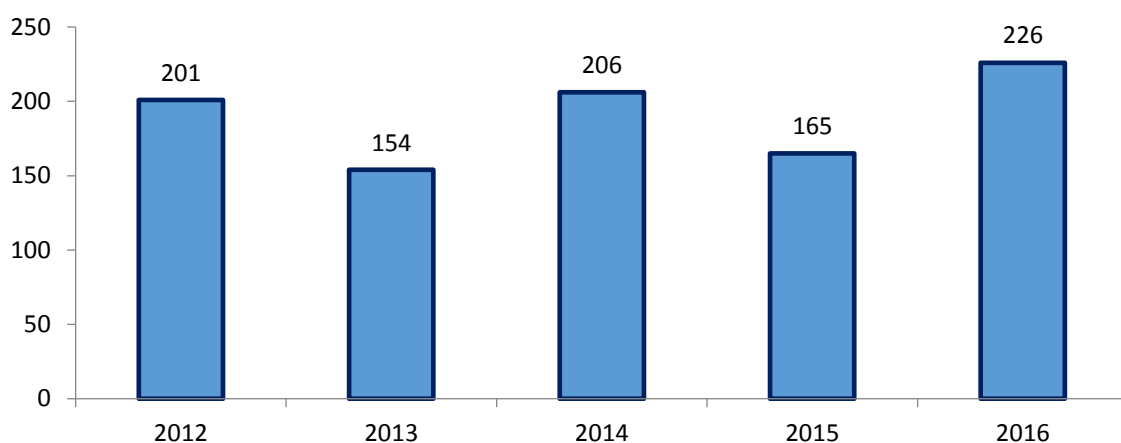
4. Les créations d'activité financées par l'Agefiph

Au cours de l'année 2016, **226 créations d'activité ont été financées par l'Agefiph**, une hausse de 37% en un an.

Le nombre de création d'activité reste très inégal selon les départements, allant de 4,9% dans l'Aube et la Haute Marne (11 projets financés dans chacun des deux départements) à 23,9% dans le Haut-Rhin (54 projets financés).

Les créations d'activité financées par l'Agefiph progressent dans tous les départements à l'exception de l'Aube (-38,9% entre 2015 et 2016 en passant de 18 à 11 projets financés).

Evolution des créations d'activité financées par l'Agefiph



Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

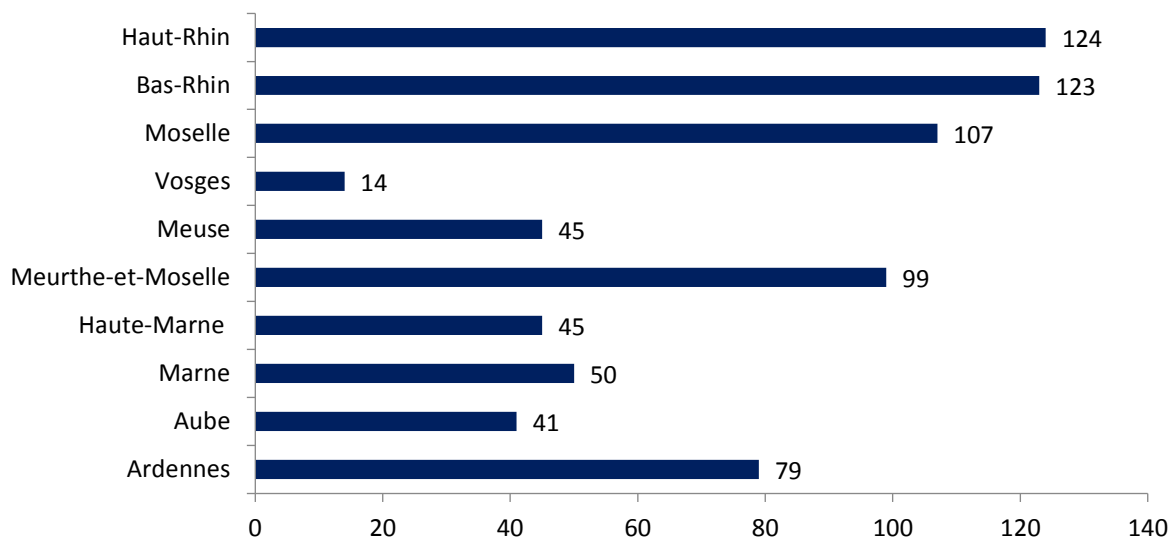
Répartition départementale des créations d'activité financées par l'Agefiph

	2014	2015	2016	Poids en 2015	Evolution annuelle
Ardennes	10	10	14	6,2%	+40%
Aube	22	18	11	4,9%	-38,9%
Marne	16	17	22	9,7%	+29,4%
Haute-Marne	10	5	11	4,9%	+120%
Meurthe-et-Moselle	14	12	18	8,0%	+50%
Meuse	8	4	11	4,9%	+175%
Vosges	23	15	17	7,5%	+13,3%
Moselle	19	23	26	11,5%	+13%
Bas-Rhin	35	24	42	18,6%	+75%
Haut-Rhin	49	37	54	23,9%	+45,9%
Total	206	165	226	100%	+37%

Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

Au cours de l'année 2016, 42 entreprises ont été créées pour 10 000 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur la région. Cette situation est moins favorable que celle enregistrée à l'échelle de la France où 68 créations ont été recensées.

Nombre de créations d'activité financées par l'Agefiph pour 10 000 DEBOE en 2016



Source : Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

En 2016, les créateurs d'entreprises dont le projet a été financé par l'Agefiph sont principalement des hommes (72%). Ils sont donc sur-représentés au regard des personnes accompagnées par Cap Emploi en 2015 où les hommes représentent 53 % des publics. On note également plus de personnes titulaires d'un Bac ou plus parmi les créateurs (44%) comparativement aux publics accompagnés (25,6% des effectifs accompagnés). Les 50 ans et plus sont en revanche moins représentés parmi les créateurs (26% contre 41,2% des publics accompagnés par Cap Emploi).



Caractéristiques des créateurs aidés par l'Agefiph

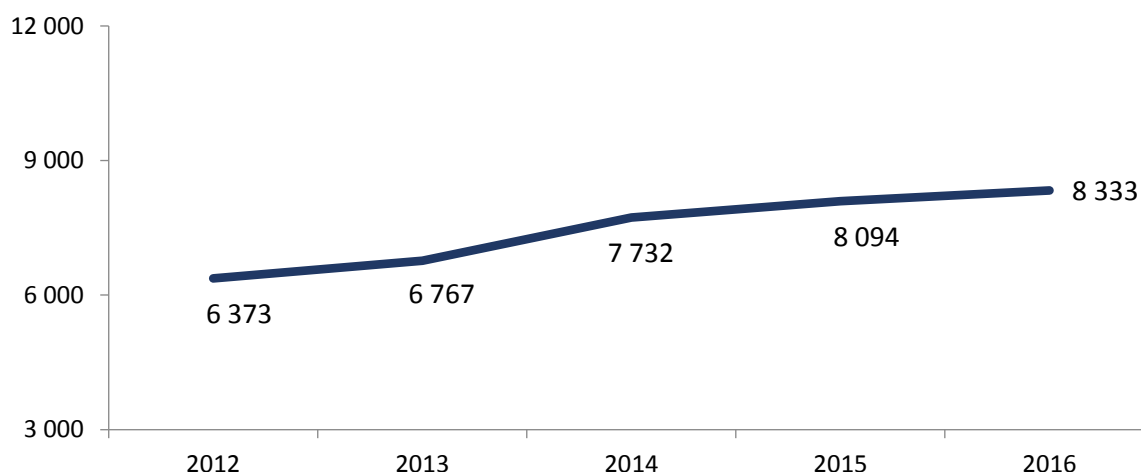
- 72% d'hommes
- 26 % ont 50 ans et plus
- 44 % ont le Bac ou plus

Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

5. Les placements réalisés par le réseau des Cap Emploi

8 333 placements ont été réalisés par le réseau des Cap Emploi du Grand Est au cours de l'année 2016, soit une progression de 3% en un an. Depuis 2012, le nombre de placements progresse de manière continue.

Evolution des placements Cap Emploi - Grand Est -



Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est

Trois départements concentrent un peu plus de la moitié des placements réalisés : les Vosges (21,3%) ; la Moselle (16,7%) et le Haut-Rhin (13,2%).

Les départements de la Meuse et de la Haute-Marne en revanche, concentrent moins de 10 % de l'ensemble des placements réalisés (respectivement 3,2% et 3,6%).

Entre 2015 et 2016, le nombre de contrats signés a diminué dans quatre départements. Cette baisse est de 5,6% dans le Haut-Rhin. Elle est moins marquée dans les trois autres départements : -0,7% dans la Meuse ; -0,8% dans la Marne et -0,9% en Meurthe-et-Moselle.

A l'inverse, les placements ont progressé de 10% et plus dans les départements de la Moselle et l'Aube.

Les placements réalisés par Cap Emploi en 2016

	2015	2016	Poids en 2016	Evolution annuelle
Ardennes	502	537	6,4%	+7%
Aube	414	459	5,5%	+10,9%
Marne	829	822	9,9%	-0,8%
Haute-Marne	286	298	3,6%	+4,2%
Meurthe-et-Moselle	749	742	8,9%	-0,9%
Meuse	270	268	3,2%	-0,7%
Vosges	1 680	1 776	21,3%	+5,7%
Moselle	1 261	1 388	16,7%	+10,1%
Bas-Rhin	934	940	11,3%	+0,6%
Haut-Rhin	1 169	1 103	13,2%	-5,6%
Total	8 094	8 333	100%	+3%

Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est

L'essentiel des placements sont des CDD de trois mois et plus : 4 072, soit 48,9% de l'ensemble des contrats signés. Viennent ensuite les contrats de moins de trois mois : 3 105, soit 37,3%. Les CDI quant à eux représentent 13,9% des placements réalisés avec 1 156 signatures.

Entre 2015 et 2016, la hausse des contrats signés profite aux CDD de 3 mois et plus (+1,9 point), tandis que les contrats de moins de 3 mois diminuent (-1,2 point).

Evolution et caractéristiques des contrats signés via le réseau des Cap Emploi – Grand Est -

	< 3 mois	≥ 3 mois	CDI
2014	3 087	3 510	1 135
2015	2 865	4 013	1 216
2016	3 105	4 072	1 156
Poids en 2016	37,3%	48,9%	13,9%
Evolution annuelle	-1,2 pt	+1,9 pt	-0,7 pt

Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est

Comparativement aux personnes accompagnées par Cap Emploi en 2016, les placements concernent :

- moins souvent des femmes : 48,6% des placements concernent des femmes tandis qu'elles représentent 47,1% des publics accompagnés
- plus souvent les plus diplômés : 29,9% des placements concernent des personnes ayant un Bac ou plus contre 25,6% des publics accompagnés
- moins souvent les personnes de 50 ans et plus : 35% ont 50 ans et plus contre 41,2% des publics accompagnés

Une analyse comparée des caractéristiques du public accompagné et placé par Cap emploi montre une certaine homogénéité des profils. Quelques écarts sont toutefois à noter concernant :

- Les femmes ont davantage accédé à un emploi comparativement à leur poids dans le public accompagné par Cap Emploi (+1,5 point)
- Les 55 ans et plus en revanche ont été moins placés (-5,3 pts)
- Concernant le niveau de formation, les personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP / BEP sont moins placées comparativement à leur part dans le public accompagné par Cap Emploi (-5,5 points). Les plus diplômés en revanche trouvent plus un emploi (+ 4,2 points pour les titulaires d'un Baccalauréat et plus)
- Les personnes ayant un handicap psychique sont celles semblant accéder le plus difficilement à l'emploi comparativement à leur poids dans le public Cap emploi (-2,3 points)
- Les personnes inscrites depuis moins de 3 mois sont davantage placées comparativement à leur poids parmi les personnes accompagnées par Cap Emploi (+2,4 points), contre -1,7 point pour les personnes au chômage depuis 2 ans et plus

Eléments de comparaison entre les personnes accompagnées en 2016 et celles ayant signé un contrat en 2016

	Personnes accompagnées	Personnes ayant signé un contrat	Ecart
Sexe			
Hommes	52,9%	51,4%	-1,5 pt
Femmes	47,1%	48,6%	+1,5 pt
Age			
16-25 ans	5,2%	6,2%	+1 pt
26-30 ans	6,7%	7,9%	+1,2 pt
31-39 ans	16,1%	18,0%	+1,9 pt
40-49 ans	30,8%	32,8%	+2 pts
50-54 ans	19,5%	18,6%	- 0,9 pt
55 ans et plus	21,7%	16,4%	- 5,3 pts
Niveau de formation			
< CAP / BEP	24,2%	18,7%	-5,5 pts
CAP / BEP	50,1%	51,4%	+ 1,3 pt
Bac	17,1%	20,2%	+3,1 pts
> Bac	8,6%	9,7%	+ 1,1pt
Handicap principal			
Handicap moteur	53,6%	55,8%	+ 2,2 pts
Maladie invalidante	26,7%	26,4%	-0,3 pt
Visuel/auditif	6,2%	6,9%	+ 0,7 pt
Mental	3,6%	3,8%	+ 0,2 pt
Psychique	6,2%	3,9%	- 2,3 pts
Multi-handicap	3,1%	2,6%	- 0,5 pt
Autres	0,8%	0,6%	-0,2 pt
Durée d'inscription à Pôle Emploi			
< 3 mois	34,7%	37,1%	+ 2,4 pts
3 à 6 mois	19,4%	18,6%	-0,8 pt
6 à 12 mois	18,2%	18,4%	+0,2 pt
12 à 24 mois	12,9%	12,9%	=
24 mois et plus	14,7%	13,0%	- 1,7 pt

Source : Agefiph, rapports d'activité des Cap Emploi, Grand Est, 2016

Les chiffres clés de la région Grand Est

25 079

BOE dans le privé en 2014

Dans les 5 733 établissements privés assujettis ayant rempli leur déclaration en 2015

Direccte Grand Est via l'extranet de l'Agefiph

- Taux d'emploi de 4,54% en 2014
- +0,09 point entre les deux déclarations

11 749

BOE dans le public en 2014

Dans les 860 établissements publics assujettis ayant rempli leur déclaration en 2015

FIPHFP, rapports annuels, déclarations 2015

- Taux d'emploi de 5,72% en 2014

11 482

Places en ESAT

Places en ESAT en 2015

Direccte, Grand Est

- 68 Entreprises Adaptées sur la région en 2015

1 818

ETP en EA

ETP employés en EA en moyenne annuelle

Direccte Grand Est

- 141 Etablissements et Services d'Aide par le Travail sur la région en 2015

1. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur privé

La Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) dans le secteur privé

Tout établissement employant au moins 20 personnes est assujetti à l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6% de ses effectifs.

Selon la loi du 11 février 2005, les établissements disposent de cinq modalités de réponse à l'obligation d'emploi, ces modalités pouvant se combiner entre elles :

- L'emploi de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) : recrutement et maintien dans l'emploi
- Le recours à la sous-traitance auprès des Entreprises Adaptées (EA), des Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD), les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
- L'accueil de stagiaires
- La mise en œuvre d'un accord agréé
- Le versement d'une contribution à l'Agefiph

1.1 Les établissements privés assujettis et les effectifs d'assujettissement

Au 31 décembre 2014, 5 733 établissements privés assujettis à l'obligation d'emploi dans la région Grand Est ont adressé leur déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à l'Agefiph.

Selon la déclaration 2015, les effectifs d'assujettissement dans le privé s'élèvent à 519 352 salariés au 31 décembre 2014.

Près d'un quart des établissements assujettis se situent dans le Bas-Rhin (1 365 établissements, soit 23,8%). C'est ensuite en Moselle que l'on a le plus d'établissements (959 soit 16,7%) et dans le Haut-Rhin (790 établissements, soit 13,8%). C'est également dans ces trois départements que l'on retrouve le plus de salariés : 147 253 salariés dans le Bas-Rhin (28,4% des effectifs d'assujettissement de la région), 90 615 en Moselle (17,4% des effectifs) et 66 369 dans le Haut-Rhin (12,8%).

Etablissements assujettis du privé ayant rempli leur déclaration d'emploi et effectifs salariés rattachés au 31 décembre 2014 – Grand Est –

	Nombre d'établissements ayant déclaré	Répartition des établissements	Effectifs salariés	Répartition des salariés
Ardennes	230	4,0%	18 091	3,5%
Aube	328	5,7%	28 055	5,4%
Marne	692	12,1%	58 300	11,2%
Haute-Marne	182	3,2%	14 997	2,9%
Meurthe-et-Moselle	680	11,9%	57 658	11,1%
Meuse	130	2,3%	10 230	2,0%
Vosges	377	6,6%	27 784	5,3%
Moselle	959	16,7%	90 615	17,4%
Bas-Rhin	1 365	23,8%	147 253	28,4%
Haut-Rhin	790	13,8%	66 369	12,8%
Total	5 733	100 %	519 352	100%

Source : Direccte Grand Est, via l'extranet de l'Agefiph

En 2013, 6 747 établissements assujettis avaient rempli leur déclaration d'obligation d'emploi, soit 1 014 établissements de plus qu'en 2014 (moins 15% d'établissements ayant déclaré). La diminution du nombre d'établissements qui ont répondu à l'obligation d'emploi entre 2013 et 2014 peut être liée à une baisse des établissements assujettis (du fait de cessations d'activité, d'établissements passant sous le seuil des 20 salariés) et / ou à une baisse des établissements qui déclarent leur obligation d'emploi à l'Agefiph.

1.2 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi directement employés

Au 31 décembre 2014, 25 079 bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont employés dans les établissements du secteur privé de la région Grand Est. 1 917 bénéficiaires ont été recrutés dans l'année, soit 7,6% de l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

23,3% des BOE employés dans les établissements assujettis ayant déclaré leur obligation d'emploi viennent du Bas-Rhin (5 831 BOE). 4 696 viennent de Moselle (18,7%) et 3 275 du Haut-Rhin (13,1%). L'évolution du volume d'établissements ayant répondu à l'obligation d'emploi entre 2013 et 2014 a une incidence sur le nombre de BOE employés dans le privé. Pour autant, il est difficile d'en tirer des conclusions sur les incidences effectives de cette situation concernant l'emploi des TH.

Répartition départementale du nombre de BOE directement employés dans les établissements assujettis du privé – Grand Est –

	2013	2014	Poids en 2014
--	------	------	---------------

Ardennes	1 151	1 044	4,2%
Aube	1 575	1 496	6,0%
Marne	3 234	2 841	11,3%
Haute-Marne	917	816	3,3%
Meurthe-et-Moselle	3 294	2 961	11,8%
Meuse	756	621	2,5%
Vosges	1 823	1 498	6,0%
Moselle	5 431	4 696	18,7%
Bas-Rhin	6 242	5 831	23,3%
Haut-Rhin	3 803	3 275	13,1%
Nombre d'établissements ayant déclaré	6 747	5 733	/
Grand Est	28 226	25 079	100 %

Source : Direccte Grand Est, via l'extranet de l'Agefiph

L'analyse comparée des effectifs d'assujettissement et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi entre les deux déclarations montre que les effectifs d'assujettissement baissent plus que le nombre de personnes en situation de handicap recrutées :

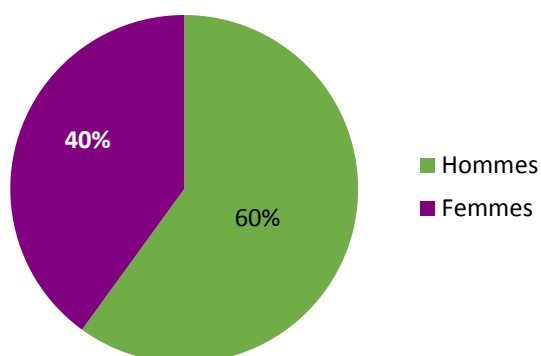
Evolution comparée des effectifs d'assujettissement et des BOE (indice base 100 en 2013)

	Effectifs d'assujettissement	BOE
2013	100	100
2014	85,0	88,9

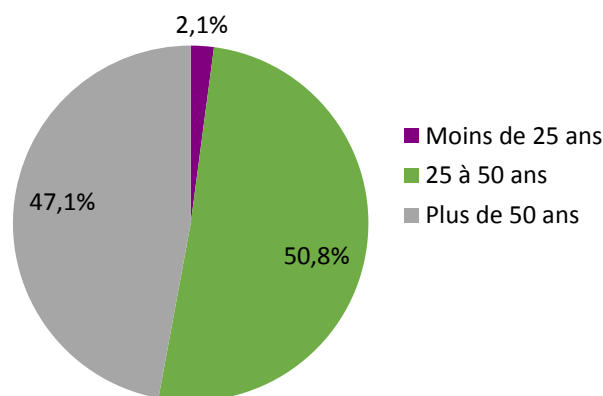
Source : Direccte Grand Est, via l'extranet de l'Agefiph

On note une plus forte représentation d'hommes parmi les BOE avec 60 % des effectifs. Concernant l'âge, on note une sur-représentation des plus de 50 ans qui représentent 47,1% des BOE employés dans le privé.

Répartition des BOE par sexe



Répartition des BOE par âge



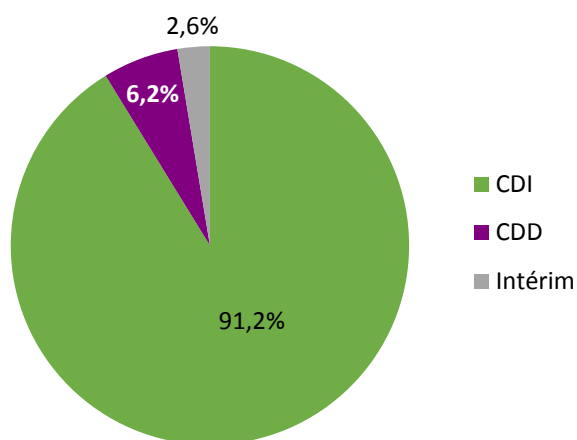
Source : Direccte Grand Est via extranet de l'Agefiph

Source : Direccte, Grand Est via extranet de l'Agefiph

La très grande majorité des salariés en situation de handicap occupent un emploi en CDI : 91,2% des BOE et ont plus de deux ans d'ancienneté : 87,5%. Sans pouvoir déterminer le nombre

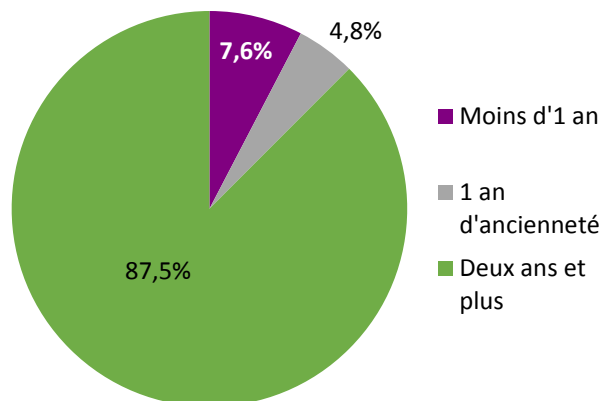
d'établissements qui ont recruté, l'analyse de la DOETH nous indique que 7,6% des salariés en situation de handicap ont été recrutés au cours de l'année.

Répartition des BOE par type de contrats



Source : Direccte, Grand Est via extranet de l'Agefiph

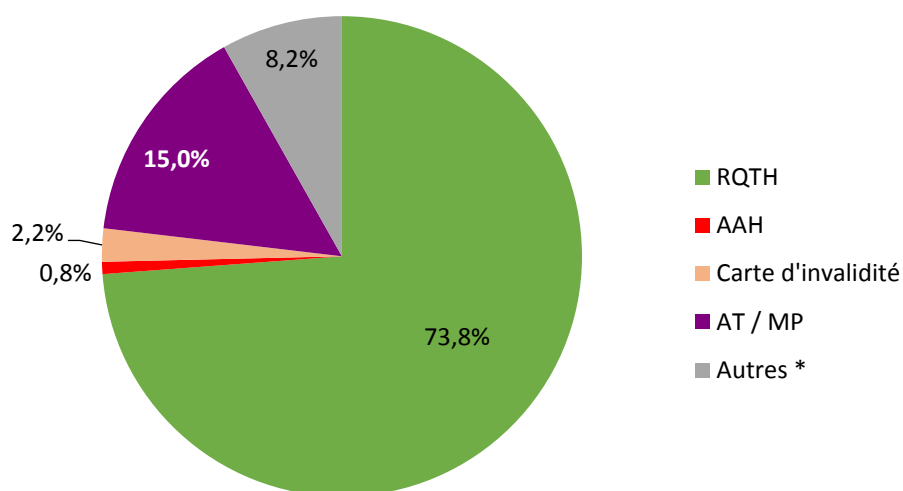
Répartition des BOE par ancienneté



Source : Direccte, Grand Est via extranet de l'Agefiph

La grande majorité des BOE sont titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Ce sont ensuite les titulaires d'un Accident du Travail ou d'une Maladie Professionnelle (AT / MP) qui sont les plus représentés avec 15% des BOE employés.

Répartition des BOE selon le type de reconnaissance



Source : Direccte

*Autres : mutilés de guerre et assimilés mutilés de guerre, invalides pensionnés, sapeurs pompiers volontaires

1.3 Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi

Le taux d'emploi légal

Au 31 décembre 2014, le taux d'emploi régional s'établit à 4,54% à l'échelle de la région.

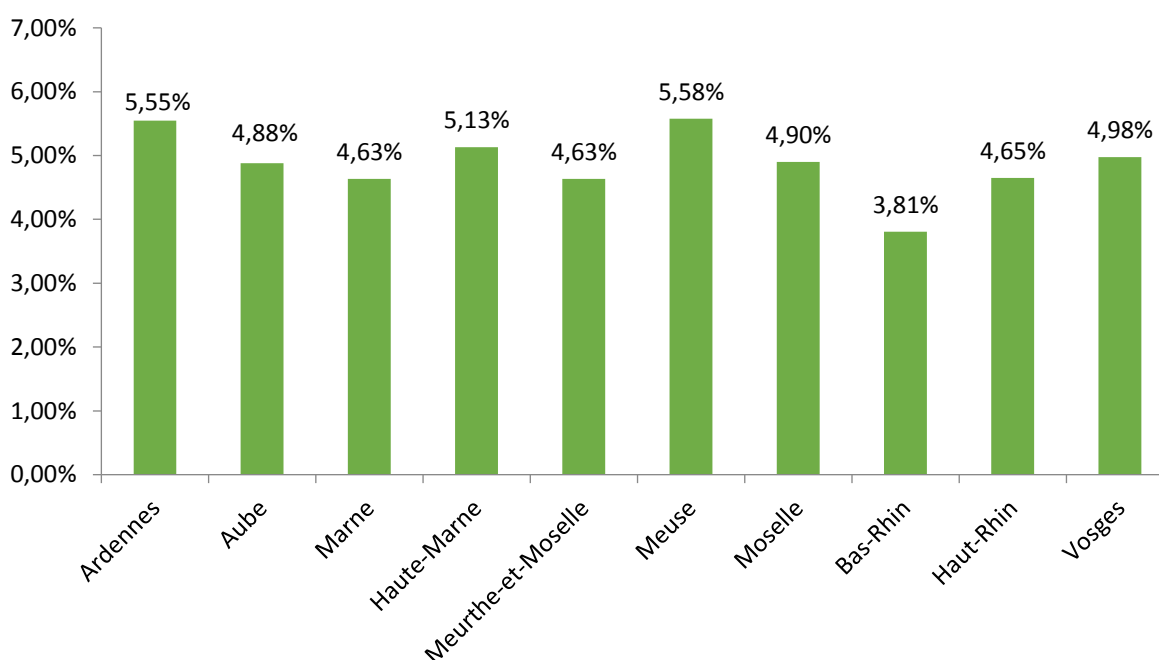
Comparativement à la déclaration 2013, le taux d'emploi a évolué de 0,09 point. On note des disparités de taux d'emploi selon les départements, allant de 3,81% dans le Bas-Rhin, à 5,58% dans la Meuse.

Taux d'emploi légal selon les départements de la région

	2013	2014	Variation entre les 2 déclarations
Ardennes	5,40%	5,55%	+0,15 pt
Aube	4,54%	4,88%	+0,34 pt
Marne	4,58%	4,63%	+0,05 pt
Haute-Marne	5,13%	5,13%	=
Meurthe-et-Moselle	4,46%	4,63%	+0,17 pt
Meuse	5,50%	5,58%	+0,08 pt
Moselle	4,56%	4,90%	+0,34 pt
Vosges	4,88%	4,98%	+0,10 pt
Bas-Rhin	3,87%	3,81%	-0,06 pt
Haut-Rhin	4,54%	4,65%	+0,11 pt
Total	4,45%	4,54%	+0,09 pt

Source : Direccte Grand Est, via l'extranet de l'Agefiph

Taux d'emploi par département de la région Grand Est – 31 décembre 2014



Source : Direccte Grand Est, via l'extranet de l'Agefiph

A l'échelle de la région, le recours à la sous-traitance contribue pour 0,43% au taux d'emploi et l'accueil de stagiaires pour 0,01%.

Ces modalités de réponse à l'obligation d'emploi sont mobilisées de manière variable selon les territoires, notamment pour la sous-traitance : 0,27% dans la Meuse et dans les Vosges jusqu'à 0,50% dans la Marne.

Modalités de réponse à l'obligation d'emploi

	Sous-traitance		Accueil de stagiaires	
	UB	Part dans le taux d'emploi	UB	Part dans le taux d'emploi
Ardennes	77,07	0,43%	0,04	0,00%
Aube	127,36	0,45%	2,62	0,01%
Marne	290,51	0,50%	4,29	0,01%
Haute-Marne	48,15	0,32%	0,72	0,00%
Meurthe-et-Moselle	167,03	0,29%	3,57	0,01%
Meuse	27,56	0,27%	0,02	0,00%
Moselle	387,53	0,43%	3,71	0,00%
Vosges	75,03	0,27%	3,15	0,01%
Bas-Rhin	721,38	0,49%	7,31	0,00%
Haut-Rhin	315,41	0,48%	8,18	0,01%
Total	2 237,03	0,43%	33,61	0,01%

Source : Direccte Grand Est, via l'extranet de l'Agefiph

Le taux d'emploi direct

Au 31 décembre 2014, le taux d'emploi direct enregistré à l'échelle de la région est de 4,11%.

Comparativement à la déclaration précédente, le taux d'emploi a évolué de 0,08 point. Selon les départements, le taux d'emploi direct varie, allant de 3,31% dans le Bas-Rhin à 5,31% dans la Meuse.

Taux d'emploi direct selon les départements de la région

	2013	2014	Variation entre les 2 déclarations
Ardennes	5,01%	5,12%	+0,11 pt
Aube	4,12%	4,42%	+0,30 pt
Marne	4,12%	4,13%	+0,01 pt
Haute-Marne	4,82%	4,80%	-0,02 pt
Meurthe-et-Moselle	4,15%	4,34%	+0,19 pt
Meuse	5,25%	5,31%	+0,06 pt
Moselle	4,14%	4,47%	+0,33 pt
Vosges	4,55%	4,69%	+0,14 pt
Bas-Rhin	3,39%	3,31%	-0,08 pt
Haut-Rhin	4,08%	4,16%	+0,08 pt
Total	4,03%	4,11%	+0,08 pt

Source : Direccte Grand Est, via l'extranet de l'Agefiph

2. L'emploi des personnes handicapées dans les établissements assujettis du secteur public

La Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) dans le secteur public

Au même titre que les établissements du secteur privé, tout établissement public employant au moins 20 personnes est assujéti à l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6% de ses effectifs.

Les établissements disposent de plusieurs modalités de réponse à l'obligation d'emploi, ces modalités pouvant se combiner entre elles :

- L'emploi direct de bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- La réalisation de certaines dépenses donnant lieu au calcul d'unités déductibles :
 - Le recours à la sous-traitance auprès des Entreprises Adaptées (EA), des Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD), les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)
 - Les dépenses liées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées
 - Les dépenses faites pour accueillir ou maintenir en emploi les personnes lourdement handicapées
 - Les dépenses liées à l'aménagement des postes de travail
- Le versement d'une contribution au FIPHFP

2.1 Les établissements publics assujettis et les effectifs

Au 1^{er} janvier 2014, 860 établissements publics sont assujettis à l'obligation d'emploi dans la région Grand Est et ont adressé leur déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au FIPHFP. Avec 592 établissements, la fonction publique territoriale représente plus de deux employeurs assujettis sur trois (69%) à l'échelle de la région, tandis que la fonction publique hospitalière représente 26% des établissements assujettis. Avec 44 établissements, la fonction publique d'Etat ne représente que 5% des établissements assujettis. Cette sous-représentation est liée au fait que pour les services déconcentrés de l'Etat et les antennes régionales des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPCA), la déclaration est réalisée à l'échelle nationale par les Ministères et les EPCA, sans distinction régionale.

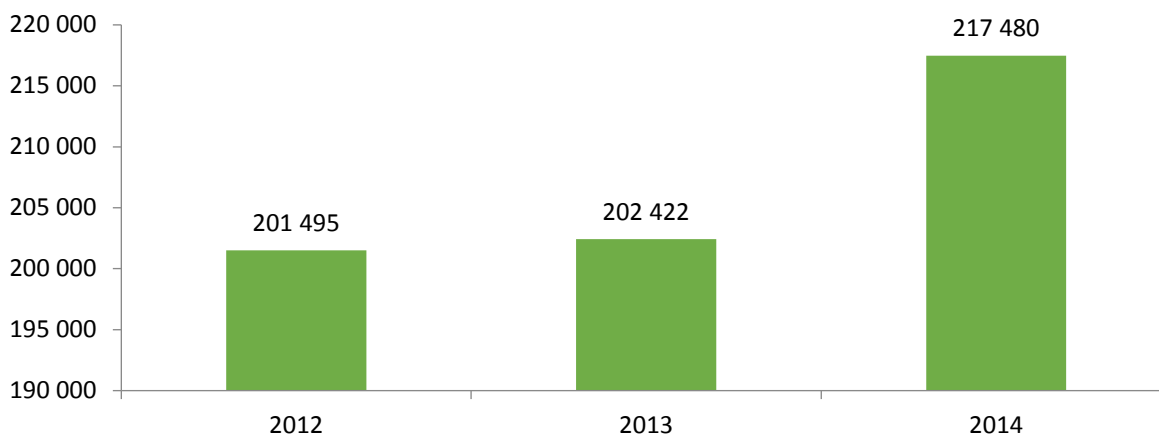
Répartition des employeurs publics assujettis par versant au 1^{er} janvier 2014 – Grand Est –

	Nombre d'établissements	Poids
Fonction publique territoriale	592	69 %
Fonction publique hospitalière	224	26%
Fonction publique d'Etat	44	5%
Total	860	100%

Source : FIPHFP – DOETH au 01/01/2014 – Traitement réalisé par Adéo Conseil, EH Conseil et Practhis dans « Les chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique – Région Grand Est – septembre 2016 », <http://www.handipacte-champagneardenne.org/wp-content/uploads/Chiffres-clesGE.pdf>

Selon la déclaration 2015, les effectifs d'assujettissement dans le secteur public s'élève à 217 480* agents au 1^{er} janvier 2014. Comparativement à la déclaration précédente, les effectifs d'assujettissement ont progressé de 7,4% en un an (202 422 agents).

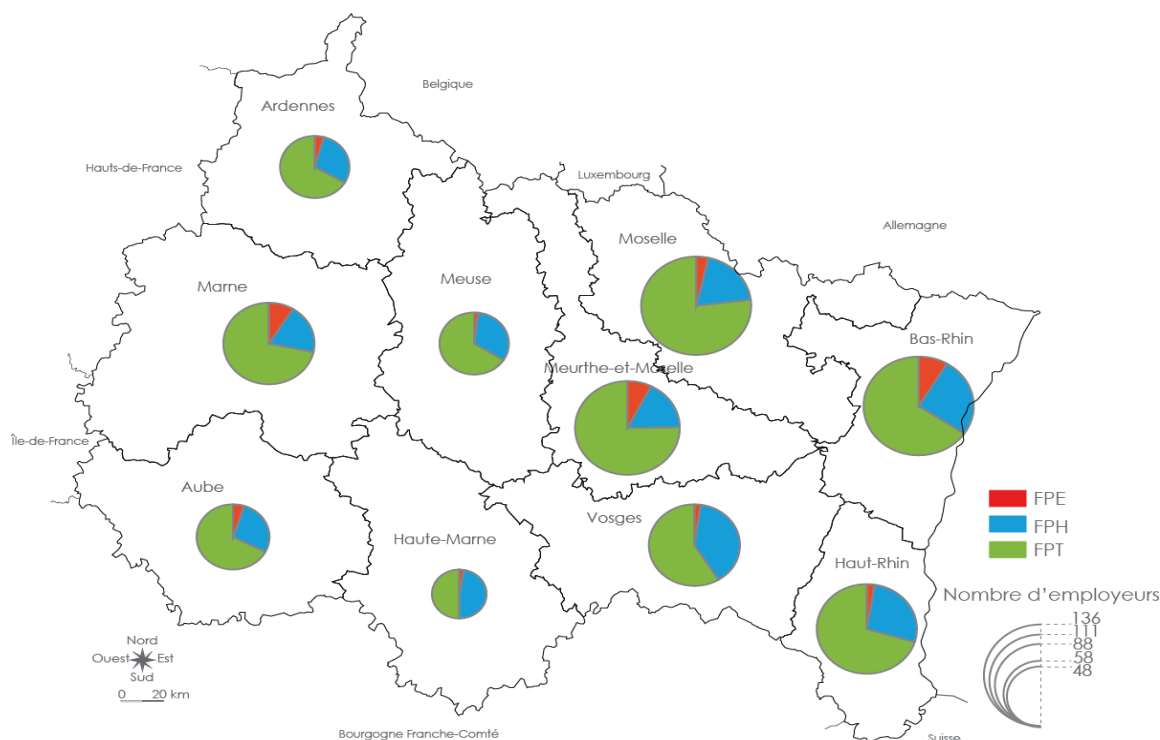
Evolution des effectifs d'assujettissement dans le secteur public – Grand Est –



Source : FIPHFP, rapports annuels locaux 2014 et 2015 – Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine

* Un écart de 20 personnes est à noter dans le rapport annuel de Lorraine entre le total d'ETR recensé par fonction publique (total de 72 628 ETR) et le total par département (72 608).

Répartition départementale des employeurs publics assujettis au 1^{er} janvier 2014 – Grand Est –



Source : FIPHFP, DOETH au 1^{er} janvier 2014, Traitement Adéo Conseil, EH Conseil, Practhis

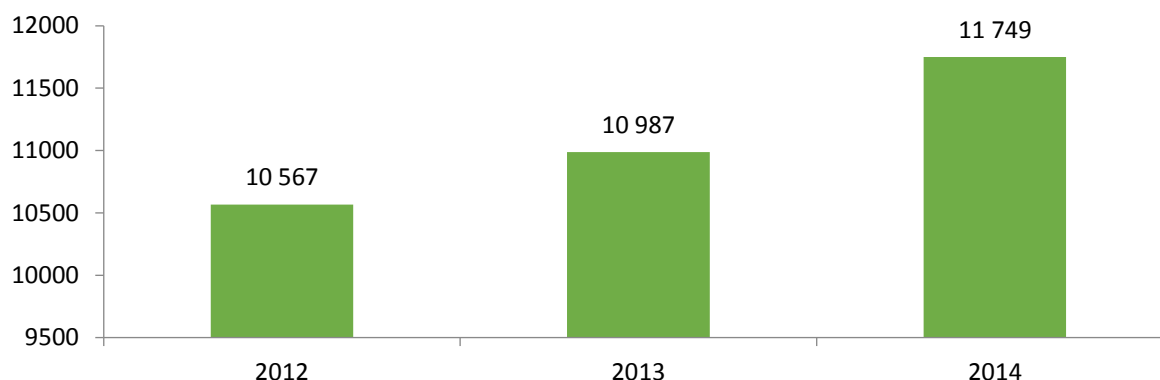
Carte réalisée avec Philocarto – <http://philocarto.free.fr>

« Les chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique – Région Grand Est – septembre 2016 », <http://www.handipacte-champagneardenne.org/wp-content/uploads/Chiffres-clesGE.pdf>

2.2 Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi directement employés

Au 1^{er} janvier 2014, 11 749 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi étaient employés dans la fonction publique en Grand Est. Depuis 2012, le nombre de BOE directement employés progresse, notamment entre 2013 et 2014 (+ 6,9%).

Evolution du nombre de bénéficiaire de l'obligation d'emploi dans le secteur public – Grand Est –



Source : FIPHFP, rapports annuels locaux 2014 et 2015 – Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine

C'est dans le département du Bas-Rhin que l'on recense le plus de BOE employés dans la fonction publique (2 474 agent soit 21,1% des BOE de la région). Viennent ensuite les départements de la Moselle (1 892 agents soit 16,1%) et de la Meurthe-et-Moselle (1 717 agents soit 14,6%).

Le nombre d'agents en situation de handicap progresse dans chacun des dix départements de la région. Entre 2014 et 2015, c'est en Haute-Marne que le nombre de BOE recruté a le plus augmenté en passant de 380 à 427 agents (+12,4%). Dans le Haut-Rhin, le nombre de BOE est passé de 1 305 à 1 426, soit une progression de 9,3% en un an. Dans les Ardennes, le nombre de BOE employés dans la fonction publique a augmenté de 9% entre 2013 et 2014.

Répartition départementale du nombre de BOE directement employés dans les établissements publics assujettis – Grand Est –

	2012	2013	2014	Poids en 2014	Evolution 2013/2014
Ardennes	539	546	595	5,1%	9,0%
Aube	454	518	557	4,7%	7,5%
Marne	1 296	1 339	1 432	12,2%	6,9%
Haute-Marne	366	380	427	3,6%	12,4%
Meurthe-et-Moselle	1 545	1 606	1 717	14,6%	6,9%
Meuse	414	405	412	3,5%	1,7%
Vosges	722	768	817	7,0%	6,4%
Moselle	1 709	1 817	1 892	16,1%	4,1%
Bas-Rhin	2 195	2 303	2 474	21,1%	7,4%
Haut-Rhin	1 327	1 305	1 426	12,1%	9,3%
Grand Est	10 567	10 987	11 749	100,0%	6,9%

Source : FIPHFP, rapports annuels locaux 2014 et 2015 – Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine

2.3 Caractérisation des agents handicapés

Au 1^{er} janvier 2014, **61,4% des personnes handicapées** employées dans les établissements publics assujettis **sont des femmes**, soit 7 210 agents.

Un peu plus d'un quart des agents handicapés sont âgés de 56 ans et plus : 3 137 agents, soit 26,7%* d'entre eux. Viennent ensuite les 41-55 ans qui représentent 59,4% des BOE avec 6 980

agents. Cette structure par âge des agents en situation de handicap annonce de futurs départs en retraite, et demande aux employeurs publics une vigilance pour maintenir leur taux d'emploi.

44%* des agents en situation de handicap sont titulaires d'une RQTH, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Viennent ensuite les bénéficiaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI), qui représentent près d'un quart des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (2 884 agents, soit 24,5% d'entre eux).

* Les chiffres ici présentés sont extraits des rapports locaux du Fiphfp, sur la base de données consolidée. Ils ne correspondent pas exactement à ceux présentés dans le document : « Les chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique – Région Grand Est – septembre 2016 » extraits de l'exploitation des trois fichiers de la DOETH au 23/09/2015



Profils des BOE dans la fonction publique

- 61,4% de femmes
- 26,7 % ont 56 ans et plus
- 44% sont bénéficiaires d'une RQTH

Source : FIPHFP, rapports annuels locaux 2014 et 2015 – Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine

Profils des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier 2014 – Grand Est –

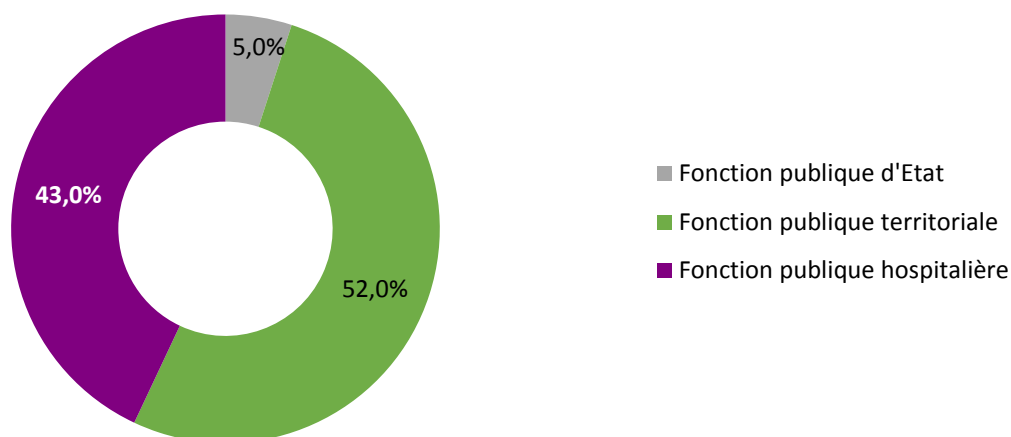
		Nombre	%
Sexe			
	Hommes	4 539	38,6%
	Femmes	7 210	61,4%
Age*			
	Jusqu'à 25 ans	129	1,1%
	De 26 à 40 ans	1 503	12,8%
	De 41 à 55 ans	6 980	59,4%
	56 ans et plus	3 137	26,7%

	Nombre	%
Titres de bénéficiaire*		
	RQTH	5 166
		44,0%
	Agents reclassés et assimilés	1 544
		13,1%
	ATI	2 884
		24,5%
	Autres	2 155
		18,3%

Source : FIPHFP, rapports annuels locaux 2014 et 2015 – Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine

*Les chiffres ici présentés sont extraits des rapports locaux du Fiphfp, sur la base des données consolidées. Ils ne correspondent pas exactement à ceux présentés dans le document : « Les chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique – Région Grand Est – septembre 2016 » extraits de l'exploitation des trois fichiers de la DOETH au 23/09/2015

Répartition des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi selon l'administration de rattachement



Source : FIPHFP, DOETH au 1^{er} janvier 2014, Traitement Adéo Conseil, EH Conseil, Practhis
 « Les chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique – Région Grand Est – septembre 2016 », <http://www.handipacte-champagneardenne.org/wp-content/uploads/Chiffres-clesGE.pdf>

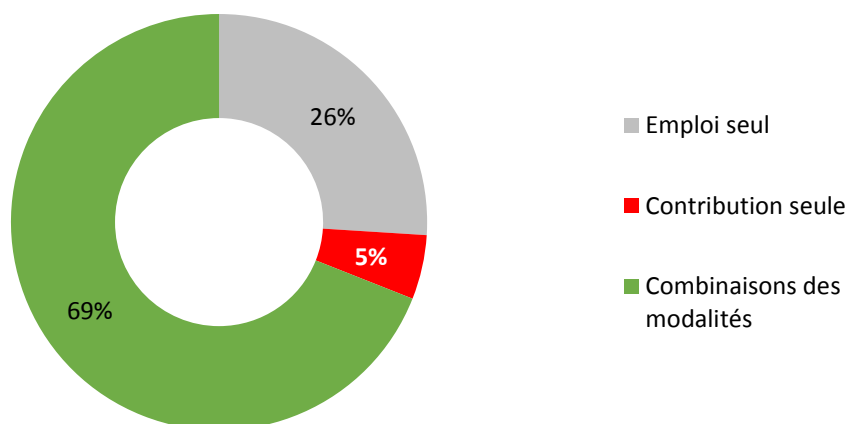
2.4 Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi

Les modalités de réponse à l'obligation d'emploi

L'analyse des différents types de réponse à l'obligation d'emploi montre que :

- 26 % y répondent par l'emploi unique de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (225 établissements)
- 5% des employeurs (soit 41 établissements) remplissent leur obligation d'emploi uniquement par la contribution financière au FIPHFP
- 69% cumulent les modalités de réponse (594 établissements)

Répartition des établissements publics assujettis selon les modalités de réponse à l'obligation d'emploi – déclaration 2015 – Grand Est



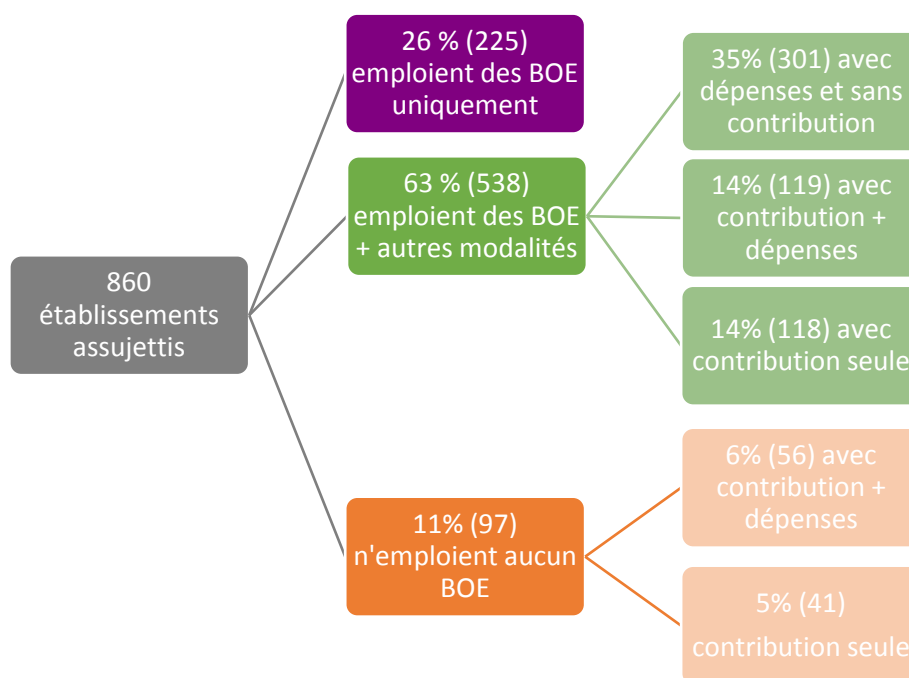
Source : FIPHFP, DOETH au 1^{er} janvier 2014, Traitement Adéo Conseil, EH Conseil, Practhis

Une lecture plus détaillée des modalités de réponse à l'obligation d'emploi montre que la quasi-totalité des établissements, 89 % d'entre eux, emploient des personnes en situations de handicap (763). Parmi ces établissements, 63% modulent emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi avec les autres

formes de réponse : contribution au FIPHFP et recours à des dépenses convertibles en équivalent bénéficiaires ou l'une des deux modalités (538 établissements).

Par ailleurs, 11 % des établissements n'emploient aucune personne en situation de handicap et répondent à l'obligation d'emploi uniquement en contribuant au FIPHFP ou en combinant contribution et dépenses convertibles en équivalent bénéficiaires.

Répartition des modalités de réponse à l'obligation d'emploi



Source : FIPHFP, DOETH au 1^{er} janvier 2014, Traitement Adéo Conseil, EH Conseil, Prachtis

« Les chiffres clés de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique – Région Grand Est – septembre 2016 », <http://www.handipacte-champagneardenne.org/wp-content/uploads/Chiffres-clesGE.pdf>

Le taux d'emploi légal

Selon la déclaration 2015, le taux d'emploi légal s'élève à 5,72% à l'échelle de la région Grand Est, un taux supérieur à la moyenne nationale (établie à 5,17%).

Plus de 6 employeurs assujettis sur 10 ont atteint ou dépassé le taux d'emploi légal de 6% (61% des employeurs, soit 526) au 1^{er} janvier 2014. Cette part est supérieure à la moyenne nationale (58%). Ce sont donc près de 4 employeurs sur 10 qui n'ont pas atteint ce taux et ont dû verser une contribution au FIPHFP.

Ce taux d'emploi légal masque toutefois des disparités selon les versants de la fonction publique.... :

- 6,33% pour la fonction publique territoriale
- 5,66% pour la fonction publique hospitalière
- Et 2,95% pour la fonction publique d'Etat

.... et entre les départements de la région :

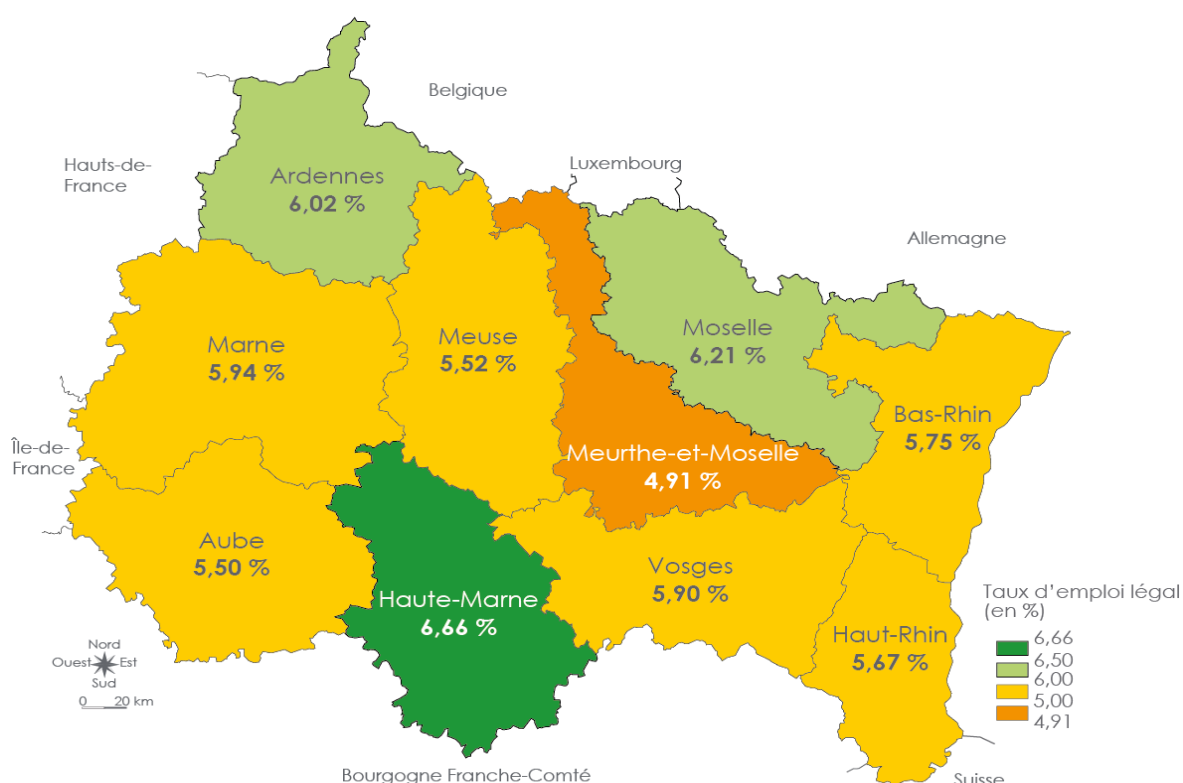
- 6,66% en Haute-Marne
- 4,91% en Meurthe-et-Moselle

Précisions sur le taux d'emploi dans la fonction publique d'Etat

A l'échelle régionale, les données du FIPHP, issues des déclarations des employeurs, ne donnent qu'une vision partielle de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique d'Etat. En effet, les ministères établissent leur déclaration au niveau national, sans qu'il soit possible de réaffecter leurs données au niveau des régions. Ainsi les données régionales du FIPHP pour la fonction publique d'Etat ne concernent que les établissements ayant une autonomie de gestion au niveau du territoire de la région, à savoir les établissements publics administratifs régionaux, les chambres consulaires.

Source : Handi-Pacte de Champagne Ardenne : http://www.handipacte-champagneardenne.org/wp-content/uploads/ATLAS_27oct16.pdf

Taux d'emploi légal dans les départements de la région Grand Est – données au 1^{er} janvier 2014 -



Source : FIPHP, DOETH au 1^{er} janvier 2014, Traitement Adéo Conseil, EH Conseil, Prachtis

Carte réalisée avec Philocarto – <http://philocarto.free.fr>

<http://www.handipacte-champagneardenne.org/wp-content/uploads/Chiffres-clesGE.pdf>

Taux d'emploi légal dans le secteur public – déclaration 2015 – Grand Est

	Taux d'emploi légal au 1 ^{er} janvier 2014
Ardennes	6,02%
Aube	5,50%
Marne	5,94%
Haute-Marne	6,66%
Meurthe-et-Moselle	4,91%
Meuse	5,52%
Vosges	5,90%
Moselle	6,21%
Bas-Rhin	5,75%
Haut-Rhin	5,67%
Grand Est	5,72%

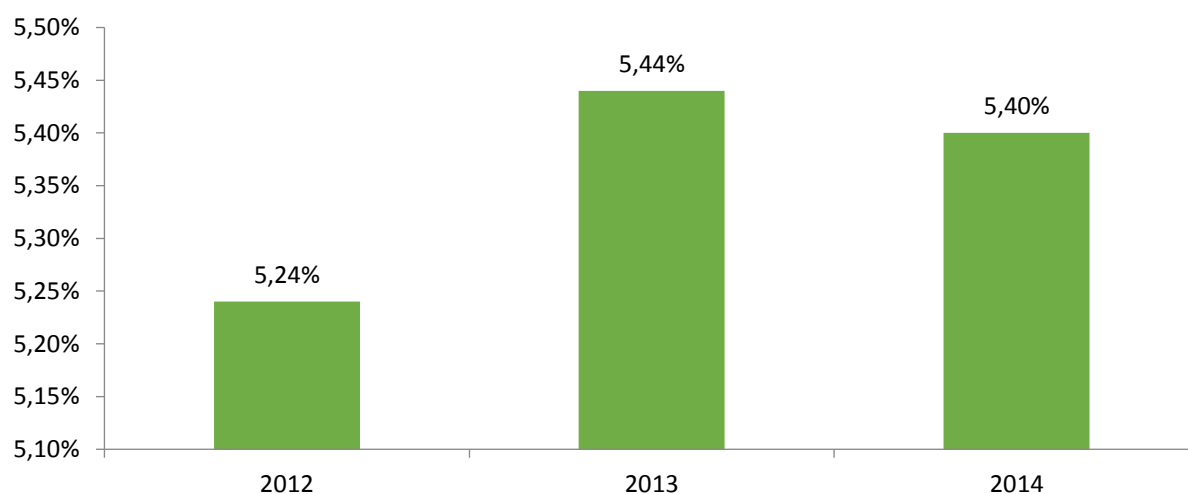
Source : FIPHP, DOETH au 1^{er} janvier 2014, Traitement Adéo Conseil, EH Conseil, Prachtis

Le taux d'emploi direct

Au 1^{er} janvier 2014, le taux d'emploi direct en région Grand Est s'établit à 5,40%, contre 5,44% selon la précédente déclaration.

Les taux d'emploi direct sont variables d'un département à l'autre, s'étalant ainsi de 4,69% en Meurthe-et-Moselle à 6,34% dans la Marne.

Evolution annuelle des taux d'emploi direct – Grand Est –



Source : FIPHP, rapports annuels locaux 2013 à 2015 – Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine

Taux d'emploi direct dans le secteur public – déclaration 2015 – Grand Est

	Taux d'emploi direct au 1 ^{er} janvier 2014
Ardennes	5,90%
Aube	5,32%
Marne	6,34%
Haute-Marne	5,70%
Meurthe-et-Moselle	4,69%
Meuse	5,21%
Vosges	5,57%
Moselle	5,69%
Bas-Rhin	5,41%
Haut-Rhin	5,30%
Grand Est	5,40%

Source : FIPHP, DOETH au 1^{er} janvier 2014, Traitement Adéo Conseil, EH Conseil, Practhis

3. L'emploi des personnes handicapées dans les Entreprises Adaptées (EA) et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

3.1 L'emploi dans les Entreprises Adaptées (EA)

En 2015, 68 Entreprises Adaptées sont recensées en région Grand Est dont trois quart d'entre elles sont situées dans trois départements à l'est de la région : 31 dans le Bas-Rhin (45,6% des structures), 11 dans le Haut-Rhin (14,7%) et 10 en Moselle (14,6%). Aucune EA n'est implantée dans le département de la Meuse.

Répartition départementale des EA de la région en 2015

	Nombre d'EA	Poids
Ardennes	3	4,4%
Aube	2	2,9%
Marne	6	8,8%
Haute-Marne	1	1,5%
Meurthe-et-Moselle	3	4,4%
Meuse	0	0%
Vosges	2	2,9%
Moselle	10	14,6%
Bas-Rhin	31	45,6%
Haut-Rhin	11	14,7%
Grand Est	68	100 %

Source : Direccte région Grand Est

Les Entreprises Adaptées de la région se sont vu attribuer 1 829 aides aux postes. Comparativement à 2014, les aides aux postes ont progressé de 5,2% (1 739 en 2014)

En moyenne annuelle, 1 817, 68 salariés sont employés dans les EA de la région Grand Est.

Aides aux postes et Equivalents Temps Plein dans les EA en 2015

	Aides aux postes	Moyenne ETP déclarée
Ardennes	101	99,23
Aube	112	116,21
Marne	164	155,37
Haute-Marne	25	24,01
Meurthe-et-Moselle	188	185,91
Meuse	0	0
Vosges	93	92,58
Moselle	296	293,13
Bas-Rhin	541	545,07
Haut-Rhin	308	306,18
Grand Est	1 829	1 817,68

Source : Direccte, ASP, région Grand Est

3.2 Le public accueilli dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

En 2015, 141 Etablissements et Services d'Aides par le Travail ont été recensés à l'échelle de la région avec 11 482 places.

Parmi les ESAT de la région, 26 sont installés en Moselle (18% des ESAT), 19 en Meurthe-et-Moselle (13%) et 17 dans le Bas-Rhin (12%).

Concernant les places, 2 348 d'entre elles sont comptabilisées en Moselle (20% des places), 1 841 dans le Bas-Rhin (16%) et 1 614 en Meurthe-et-Moselle (14%).

Nombre d'ESAT et de places en 2015 dans la région

	ESAT	Part des ESAT	Places	Part des places
Ardennes	10	7%	647	6%
Aube	9	6%	631	5%
Marne	15	11%	1 158	10%
Haute-Marne	6	4%	450	4%
Meurthe-et-Moselle	19	13%	1 614	14%
Meuse	11	8%	438	4%
Moselle	26	18%	2 348	20%
Vosges	15	11%	856	7%
Bas-Rhin	17	12%	1 841	16%
Haut-Rhin	13	9%	1 499	13%
Total	141	100%	11 482	100%

Source : ARS

Les chiffres clés de la région Grand Est

54 458 Signalements à la Carsat Situations signalées au service social de la Carsat en 2015 Carsat Alsace Moselle Nord Est, 2015	- 0,1% entre 2014 et 2015 - Dont 86 % signalements suite à des arrêts de 90 jours et plus (46 630 situations)
10 024 Assurés pris en charge par la Carsat Assurés bénéficiant d'un accompagnement par le service social de la Carsat en 2015 +5,2% entre 2014 et 2015 Carsat Alsace Moselle Nord Est, 2015	2 396 Ouvertures de dossiers Sameth Situations signalées et prises en charge par les Sameth -5,1% entre 2015 et 2016 Agefiph, rapports d'activité des Sameth
1 174 Maintiens en emploi réalisés par la Carsat +10,9% entre 2014 et 2015 Carsat Alsace Moselle Nord Est, 2015	1 968 Maintiens réalisés par les Sameth +2,4% entre 2015 et 2016 Agefiph, rapports d'activité des Sameth
4 661 BOE licenciés pour inaptitude DR Pôle Emploi, Grand Est, 2016	10 632 licenciements pour inaptitude - BOE représentent 43,8% des licenciements pour inaptitude -7,6% entre 2015 et 2016

1. Les situations à risque

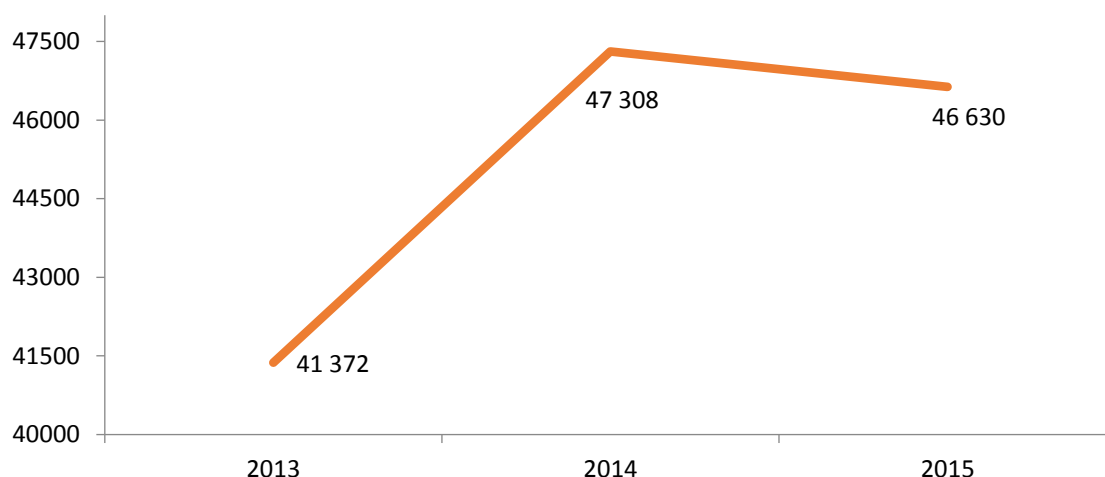
Plusieurs données chiffrées peuvent être mobilisées pour évaluer la population en risque de Désinsertion Professionnelle. Dans le cadre de ce document, les chiffres pris en compte concernent :

- Les signalements adressés aux services sociaux de la Carsat dont :
 - o Les signalements consécutifs à des arrêts de travail de 90 jours ou plus
 - o Les signalements transmis par les médecins conseils
 - o Les signalements faisant suite à un passage en invalidité
- Les avis d'(in)aptitude prononcés par les médecins du travail

1.1 Les signalements adressés au service social de la Carsat faisant suite à des arrêts de travail de 90 jours ou plus

46 630 signalements faisant suite à un arrêt de travail de 90 jours ou plus ont été signalés en 2015 dans la région Grand Est. En 2014, 47 308 signalements avaient été recensés dans ce cadre, soit une diminution de 1,4% en un an.

Evolution des signalements faisant suite à un arrêt de travail de 90 jours ou plus – Grand Est –



Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

Plus de la moitié des signalements sont concentrés dans trois départements : le Bas-Rhin (10 407 signalements soit 22,3%), la Moselle (8 332, soit 17,9%) et la Meurthe-et-Moselle (6 621 soit 14,2%). La Meurthe-et-Moselle est le seul département où le nombre de signalements a progressé de manière significative entre 2014 et 2015, soit +10,5% en passant de 5 993 signalements en 2014 à 6 621 en 2015. Il a progressé également, mais de manière moins forte, dans le Bas-Rhin (+2,2% avec 10 407 signalements).

Dans les autres départements, le nombre de signalements est resté stable ou a diminué.

Les arrêts de travail de 90 jours ou plus signalés sont restés stables dans deux départements : les Ardennes (2 436 soit +0,7%) et la Haute-Marne (1 566, soit +0,6%). Ils ont diminué dans les autres départements, notamment dans l'Aube (2 655 signalements, soit -6,9% en un an), le Haut-Rhin et les Vosges (respectivement 5 513 et 3 007 signalements, avec une baisse de 6,8% dans chacun de ces deux départements).

Répartition départementale des signalements faisant suite à un arrêt de travail de 90 jours ou plus

	2013	2014	2015	Poids en 2015	Evolution annuelle	Poids de la population active*
Ardennes	2 273	2 420	2 436	5,2%	+0,7%	4,8%
Aube	2 634	2 851	2 655	5,7%	-6,9%	5,2%
Marne	3 880	4 634	4 437	9,5%	-4,3%	10,3%
Haute-Marne	1365	1 557	1 566	3,4%	+0,6%	3,1%
Meurthe-et-Moselle	5 549	5 993	6 621	14,2%	+10,5%	13,0%
Meuse	1 494	1 675	1 656	3,6%	-1,1%	3,4%
Vosges	2 942	3 136	3 007	6,4%	-4,1%	6,5%
Moselle	7 690	8 944	8 332	17,9%	-6,8%	18,9%
Bas-Rhin	8 590	10 185	10 407	22,3%	+2,2%	20,9%
Haut-Rhin	4 955	5 913	5 513	11,8%	-6,8%	14,0%
Grand Est	41 372	47 308	46 630	100%	-1,4%	100 %

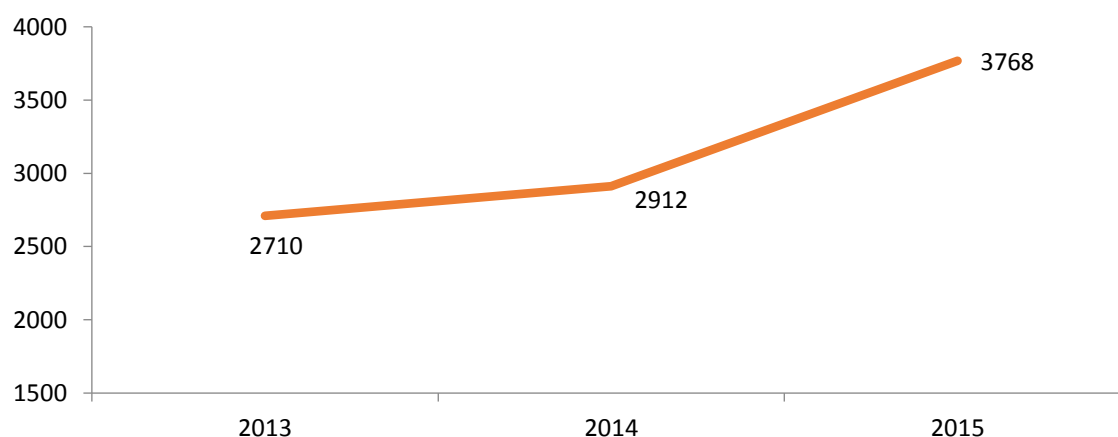
Sources : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

* Insee, recensement de la population, 2012

1.2 Les signalements adressés au service social de la Carsat par le service médical de l'Assurance Maladie dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

En 2015, 3 768 signalements ont été adressés par le service médical de l'Assurance Maladie au service social de la Carsat dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle. Le nombre de signalements émis par les médecins conseils a ainsi progressé de 29,4% en un an (2 912 signalements en 2014).

Evolution des signalements adressés par les médecins conseils au service social de la Carsat dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle – Grand Est –



Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

Près de 60% de ces signalements sont recensés dans trois des départements de la région : le Bas-Rhin (1 220 signalements, soit 32,4%), la Moselle (507 signalements soit 13,5%) et la Meurthe-et-Moselle (447 signalements, soit 11,9%).

C'est en Haute-Marne et dans la Meuse que l'on enregistre le plus petit nombre de signalements adressés au service social de la Carsat par les médecins du travail : respectivement 1,6% et 3,3%.

Notons toutefois que ces deux départements ne représentent que 3,1% et 3,4% de la population active de la région.

En un an, le nombre de signalements adressés par les médecins conseils a progressé de près de 30% à l'échelle de la région. Cette augmentation masque toutefois de fortes disparités départementales. Les signalements baissent ainsi dans deux départements : en Haute-Marne (-52,8% avec 59 signalements) et dans le Bas-Rhin (-5,6% avec 1 220 signalements). En Haute-Marne, cette baisse s'explique par l'absence de médecins conseil durant plusieurs mois.

Les signalements adressés par les médecins conseils progressent en revanche dans tous les autres départements, et plus particulièrement dans trois d'entre eux :

- +370,5% en Meurthe et Moselle avec 447 signalements en 2015 contre 95 en 2014
- +180,8% dans la Marne avec 337 signalements contre 120 en 2014
- +130,8% dans les Vosges avec 277 signalements en 2015 contre 120 en 2014

Répartition départementale des signalements adressés par les médecins conseils au service social de la Carsat dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

	2013	2014	2015	Poids en 2015	Evolution annuelle	Poids de la population active*
Ardennes	318	206	319	8,5%	+54,9%	4,8%
Aube	95	143	239	6,3%	+67,1%	5,2%
Marne	149	120	337	8,9%	+180,8%	10,3%
Haute-Marne	164	125	59	1,6%	-52,8%	3,1%
Meurthe-et-Moselle	218	95	447	11,9%	+370,5%	13,0%
Meuse	175	113	125	3,3%	+10,6%	3,4%
Vosges	152	120	277	7,4%	+130,8%	6,5%
Moselle	454	469	507	13,5%	+8,1%	18,9%
Bas-Rhin	766	1 292	1 220	32,4%	-5,6%	20,9%
Haut-Rhin	219	229	238	6,3%	+3,9%	14,0%
Grand Est	2 710	2 912	3 768	100 %	+29,4%	100 %

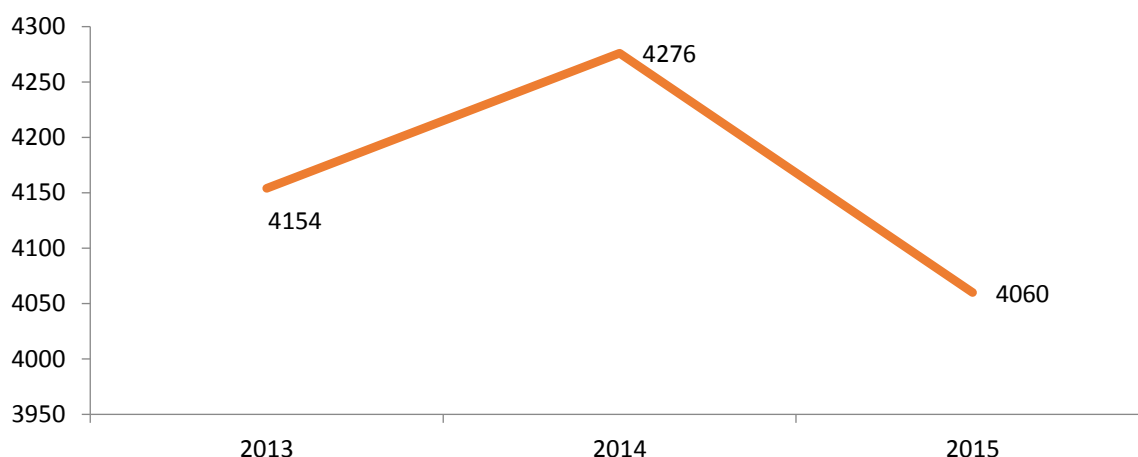
Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

* Insee, recensement de la population, 2012

1.3 Les signalements faisant suite à un passage en invalidité

En 2015, 4 060 signalements ont été réalisés suite à un passage en invalidité, soit une baisse de 5,1% en un an (4 276 signalements en 2014).

Evolution des signalements faisant suite à un passage en invalidité – Grand Est –



Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

Plus d'un quart des signalements faisant suite à un passage en invalidité sont repérés dans le Bas-Rhin 1 086, soit 26,7% de l'ensemble. C'est ensuite en Meurthe-et-Moselle et dans le Haut-Rhin que le plus grand nombre de signalements sont observés : respectivement 572 (14,1%) et 555 (13,7%).

Le nombre de signalements suite à un passage en invalidité est en revanche moins important dans les autres départements et notamment dans la Meuse (211 signalements, soit 5,2%) ou encore en Haute-Marne (225 signalements, soit 5,5%).

Les évolutions annuelles du nombre de signalements sont assez contrastées : passant de -37,7% dans les Ardennes à +18,3% dans les Vosges.

Répartition départementale des signalements faisant suite à un passage en invalidité

	2013	2014	2015	Poids en 2015	Evolution annuelle	Poids de la population active*
Ardennes	218	371	231	5,7%	-37,7%	4,8%
Aube	255	284	273	6,7%	-3,9%	5,2%
Marne	364	423	338	8,3%	-20,1%	10,3%
Haute-Marne	195	228	225	5,5%	-1,3%	3,1%
Meurthe-et-Moselle	568	486	572	14,1%	+17,7%	13,0%
Meuse	168	238	211	5,2%	-11,3%	3,4%
Vosges	192	202	239	5,9%	+18,3%	6,5%
Moselle	353	368	330	8,1%	-10,3%	18,9%
Bas-Rhin	1 188	1 123	1 086	26,7%	-3,3%	20,9%
Haut-Rhin	653	553	555	13,7%	+0,4%	14,0%
Grand Est	4 154	4 276	4 060	100%	-5,1%	100 %

Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

*Insee, recensement de la population, 2012

Récapitulatif des signalements transmis aux services sociaux de la Carsat

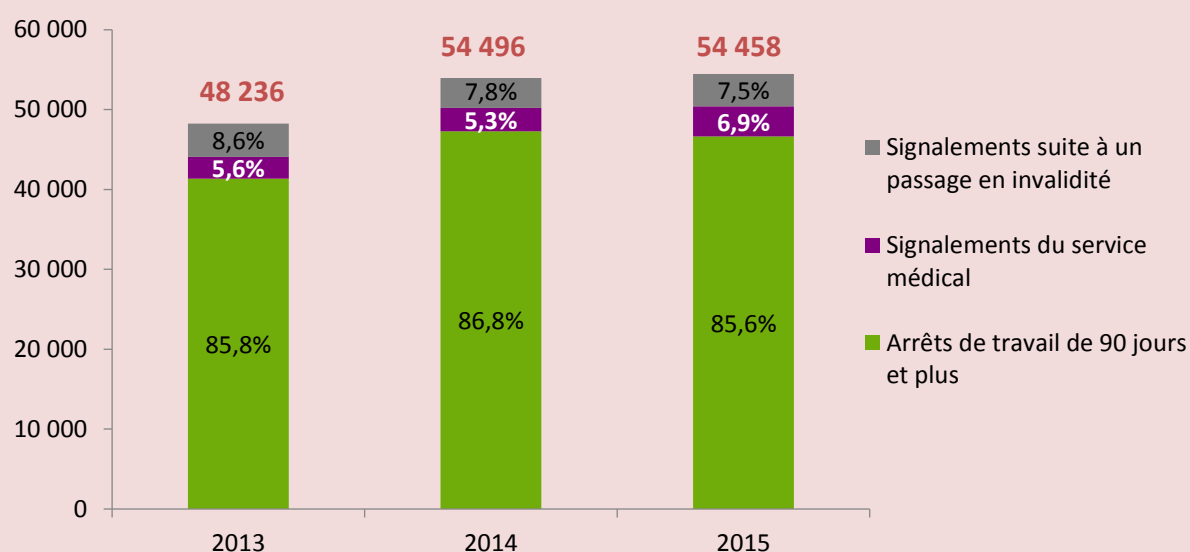
En considérant les trois formes de signalements remontés aux services sociaux de la Carsat dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle, **54 458 signalements ont été observés en 2015, un nombre stable en un an** (54 496 signalements en 2014, soit -0,1% en un an).

85,6% de ces signalements font suite à un arrêt de travail de 90 jours ou plus (-1,4% en un an).

Les signalements faisant suite à un passage en invalidité représentent 7,5% de l'ensemble des signalements. Ils ont progressé de près de 30% en un an.

Les signalements transmis par les médecins conseils représentent quant à eux 6,9% du total et ont baissé de 5,1% en un an.

Evolution des signalements transmis aux services sociaux de la Carsat – Grand Est –



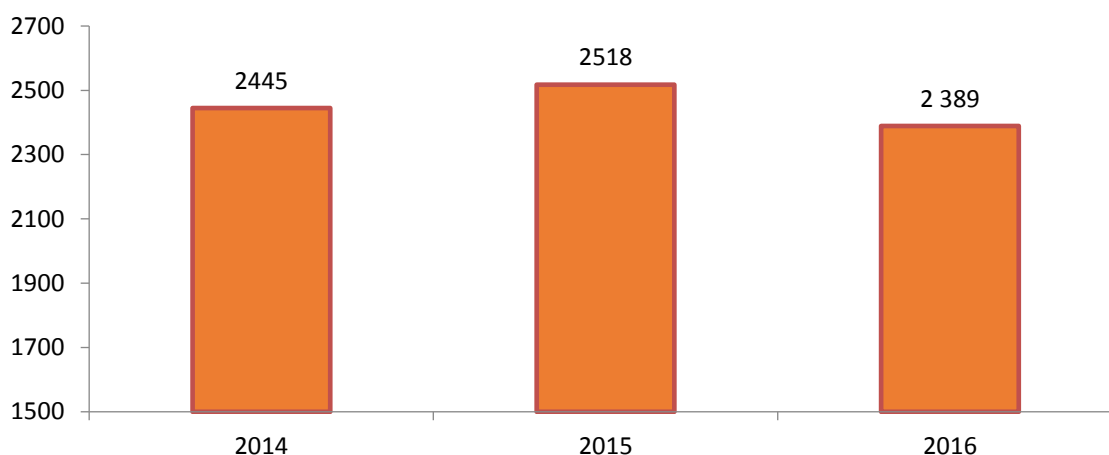
Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

2. La détection précoce des situations

2.1 Les situations signalées aux Sameth ayant donné lieu à une prise en charge

389 situations ont été signalées et prises en charge par les Sameth de la région au cours de l'année 2016 (-5,1% entre 2015 et 2016).

Evolution des situations signalées et prises en charge par les Sameth – Grand Est –

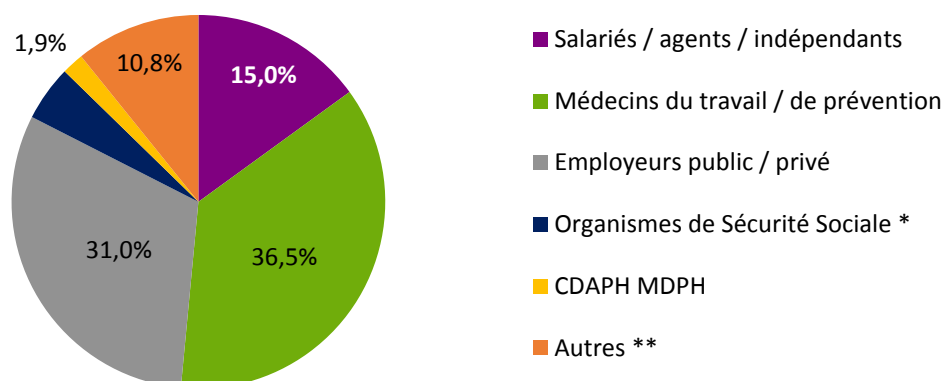


Source : Agefiph, rapports d'activité des Sameth, 2014 à 2016

Les acteurs à l'origine des situations signalées ayant donné lieu à une prise en charge par les Sameth

A l'échelle de la région, ce sont les médecins du travail et les employeurs (du public et du privé) qui sont à l'origine du plus grand nombre de situations signalées puis prises en charge par les Sameth. Les médecins du travail ou de prévention sont en effet à l'origine de 871 signalements, soit 36,5% de l'ensemble et les employeurs à l'origine de 741 signalements, soit 31% d'entre eux. 359 situations ont été signalées par les personnes elles-mêmes (salariés du privé, les agents du public et les travailleurs indépendants), soit 15% des signalements.

Répartition des acteurs à l'origine des situations signalées en 2016 – Grand Est –



Source : Agefiph, rapports d'activité des Sameth, 2016

*Carsat, CPAM, cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, médecin conseil

**assistante sociale hors organisme de Sécurité Sociale, association de personnes handicapées, Cap Emploi, représentants des salariés, inspecteur du travail, réseau patronal, etc.

En un an, les situations signalées par les organismes de la Sécurité Sociale (Carsat, CPAM, cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle) ont diminué de 5,3 points. Elles représentent un peu moins de 5% de l'ensemble des situations signalées puis prises en charge par les Sameth.

	Poids 2015	Poids en 2016	Evolution annuelle
Salariés, agents du public et indépendants	17,0%	15,0%	- 2pts
Médecins du travail et médecins de prévention	36,9%	36,5%	-0,4 pt
Employeurs publics / privés	29,0%	31,0%	+2 pts
Organismes de Sécurité Sociale	10,1%	4,8%	-5,3 pts
CDAPH / MDPH	1,8%	1,9%	+0,1 pt
Autres	5,3%	10,8%	+ 5,5 pts
Total	100%	100%	/

Source : Agefiph, rapports d'activité des Sameth, 2015 et 2016

*Carsat, CPAM, cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, médecin conseil

**assistante sociale hors organisme de Sécurité Sociale, association de personnes handicapées, Cap Emploi, représentants des salariés, inspecteur du travail, réseau patronal, etc.

3. Les personnes accompagnées et les modalités de prise en charge des situations

3.1 Les personnes accompagnées par les services sociaux de la Carsat

Tous les assurés ayant fait l'objet d'un signalement se voient proposer une offre d'intervention par les services sociaux de la Carsat. Ils sont ainsi invités à un atelier collectif ou à prendre un rendez-vous dans le cadre d'un entretien individuel avec une assistante sociale. Suite à ce premier niveau d'intervention, un accompagnement social peut se mettre en place.

Au cours de l'année 2015, 10 024 assurés sociaux ont été accompagnés par les services sociaux de la Carsat dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle, soit 18,4% des assurés ayant fait l'objet d'un signalement (54 458). Mais tous les signalements administratifs (arrêts 90 jours, invalidité) transmis à la Carsat ne donnent pas lieu à une prise en charge au titre de la PDP. Ces signalements peuvent en effet être pris en charge, mais pas dans le cadre de la PDP, selon la nature de la problématique majeure rencontrée par les personnes (accès aux soins, problèmes sociaux, etc.).

En un an, le nombre de bénéficiaires accompagnés par les services sociaux de la Carsat a progressé de 5,2% (9 527 en 2014).

La prise en charge des assurés par les services sociaux de la Carsat – Grand Est –

54 458 signalements en 2015

Proposition d'offre d'intervention par les services sociaux de la Carsat

10 024 assurés sociaux pris en charge en 2015

Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

Près d'un quart des assurés sociaux accompagnés par les services sociaux de la Carsat habitent dans le Bas-Rhin (2 476, soit 24,7% des assurés). C'est ensuite dans le département de la Moselle et dans le Haut-Rhin que l'on recense le plus d'assurés accompagnés par les services sociaux de la Carsat, respectivement 1 525 assurés (15,2%) et 1 014 assurés (10,1%).

Seuls 183 assurés sont accompagnés dans le département de la Haute-Marne (1,8% des assurés accompagnés). Ce chiffre est toutefois à mettre en relation avec la population du territoire (3,1% de la population active de la région réside en Haute-Marne).

On note également des disparités départementales concernant les évolutions annuelles du nombre d'assurés pris en charge : -19,4% en Haute-Marne contre + 32,3% en Meurthe-et-Moselle où 1 326 assurés sont accompagnés.

Répartition départementale des personnes accompagnées par les services sociaux de la Carsat

	2013	2014	2015	Poids en 2015	Evolution 2014/2015	Poids de la population active*
Ardennes	680	725	641	6,4%	-11,6%	4,8%
Aube	602	754	877	8,7%	+16,3%	5,2%
Marne	569	653	714	7,1%	+9,3%	10,3%
Haute-Marne	217	227	183	1,8%	-19,4%	3,1%
Meurthe-et-Moselle	1 213	1 002	1 326	13,2%	+32,3%	13,0%
Meuse	450	621	611	6,1%	-1,6%	3,4%
Vosges	422	602	657	6,6%	+9,1%	6,5%
Moselle	1 531	1 598	1 525	15,2%	-4,6%	18,9%
Bas-Rhin	1 932	2 273	2 476	24,7%	+8,9%	20,9%
Haut-Rhin	1 077	1 072	1 014	10,1%	-5,4%	14,0%
Grand Est	8 693	9 527	10 024	100%	-5,2%	100 %

Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est / *Insee, recensement de la population, 2012

Zoom sur les situations urgentes et complexes traitées en cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle

502 situations urgentes et complexes ont été traitées en cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle en 2015, soit 7,3% de plus que l'an passé (468 situations).

Notons toutefois que ce chiffre peut être sous évalué. En effet, dans un souci de réactivité, les situations peuvent être traitées en dehors de la réunion de la cellule.

Près de 70% situations examinées (69,5%) sont recensées dans trois départements : le Haut-Rhin (135 situations, soit 26,9%), la Moselle (110 situations, soit 21,9%) et le Bas-Rhin (104 situation, soit 20,7%). La récente montée en charge des cellules PDP en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges contribue à expliquer la part des situations traitées dans ces deux départements (respectivement 1,6% et 2,4% des 502 situations traitées à l'échelle régionale).

On note de fortes différences quant à l'évolution du nombre de situations traitées en cellule PDP entre 2014 et 2015 : -19,6% dans le Haut-Rhin et +700% dans la Marne ou encore +300% en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges.

Répartition départementale des situations urgentes et complexes traitées en cellule PDP

	2014	2015	Poids en 2015	Evolution 2014/2015
Ardennes	12	25	5,0%	+108,3%
Aube	28	34	6,8%	+21,4%
Marne	3	24	4,8%	+700,0%
Haute-Marne	14	18	3,6%	+28,6%
Meurthe-et-Moselle	2	8	1,6%	+300,0%
Meuse	24	32	6,4%	+33,3%
Vosges	3	12	2,4%	+300,0%
Moselle	111	110	21,9%	-0,9%
Bas-Rhin	103	104	20,7%	+1,0%
Haut-Rhin	168	135	26,9%	-19,6%
Grand Est	468	502	100,0%	+7,3%

Source : Carsat Alsace Moselle et Nord Est

3.2 Les mesures mobilisées

Les aides et prestations de l'Agefiph mobilisées par les Sameth dans le cadre d'un parcours

En 2016, 2 351 aides et prestations de l'Agefiph ont été mobilisées par les Sameth dans le cadre d'un parcours (plusieurs aides peuvent être mobilisées pour un parcours), soit -9,3% entre 2015 et 2016 (2 592 aides et prestations). Parmi les aides Agefiph délivrées en 2016 :

- 37,1% concernent des aides à l'adaptation des situations de travail (872, soit 4,8 points de plus qu'en 2015)
- 18,4 % des Prestations Ponctuelles Spécifiques (432, soit -0,8 point en un an)
- 18,1% des aides à la compensation du handicap (425, soit -0,8 point en un an)

Aides et prestations de l'Agefiph mobilisées par les Sameth

	2014	2015	2016	Poids en 2016	Evolution annuelle
Aide à la mobilité	17	28	17	0,7%	-0,4 pt
Aide à la formation	165	152	137	5,8%	-0,1 pt
Aide à l'adaptation des situations de travail	761	836	872	37,1%	+4,8 pts
Aide au maintien dans l'emploi	329	208	175	7,4%	-0,6 pt
Aide à la compensation du handicap	392	491	425	18,1%	-0,8 pt
Aide au tutorat	8	5	3	0,1%	-0,1 pt
Prestation Ponctuelle Spécifique	411	498	432	18,4%	-0,8 pt
Prestation de compensation du handicap	30	25	11	0,5%	-0,5 pt
Temps partiel thérapeutique	69	89	65	2,8%	-0,6 pt
Pension d'invalidité	65	75	63	2,7%	-0,2 pt
Contrat de rééducation en entreprise	6	2	5	0,2%	+0,1 pt
Reconnaissance de la lourdeur du handicap	117	97	96	4,1%	+0,4 pt
Autres	92	86	50	2,1%	-1,2 pt
Total	2 462	2 592	2 351	100%	/

Source : Agefiph, rapports d'activité des Sameth, 2014 à 2016

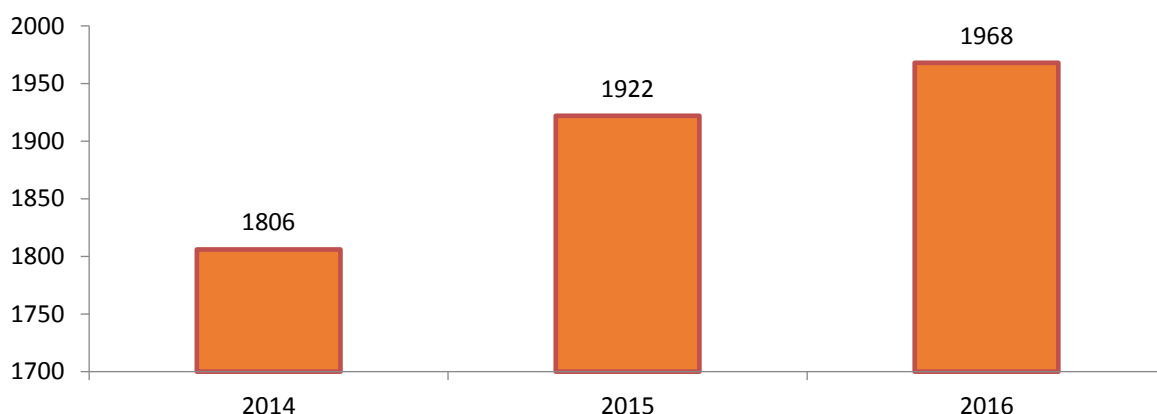
4. Les résultats obtenus

4.1 Les maintiens dans l'emploi réalisés par les Sameth

1 968 maintiens dans l'emploi ont été réalisés par les Sameth de la région au cours de l'année 2016, soit une augmentation de 2,4% en un an (1 922 maintiens en 2015). Le nombre de maintiens a diminué dans trois départements de la région : les Vosges (-11,7%) ; la Meuse (-3,6%) et la Moselle (-2,7%). Il a progressé dans tous les autres départements de la région, allant de +1,6% dans le Bas-Rhin à +16,7% dans les Ardennes.

Près de la moitié des maintiens ont été réalisés dans trois départements : le Bas-Rhin (384 maintiens, soit 19,5%), le Haut-Rhin (292 maintiens soit 14,8%) et la Moselle (290 maintiens, soit 14,7%). Le département de la Meuse en revanche ne représente que 2,7% de l'ensemble des maintiens réalisés par les Sameth (54 maintiens en 2016).

Evolution des maintiens dans l'emploi réalisés par les Sameth



Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

Répartition départementale des maintiens réalisés par les Sameth

	2014	2015	2016	Poids en 2016	Evolution annuelle
Ardennes	98	102	119	6,0%	+16,7%
Aube	124	129	135	6,9%	+4,7%
Marne	242	251	258	13,1%	+2,8%
Haute-Marne	94	115	118	6,0%	+2,6%
Meurthe-et-Moselle	173	195	205	10,4%	+5,1%
Meuse	48	56	54	2,7%	-3,6%
Moselle	269	298	290	14,7%	-2,7%
Vosges	117	128	113	5,7%	-11,7%
Bas-Rhin	378	378	384	19,5%	+1,6%
Haut-Rhin	263	270	292	14,8%	+8,1%
Grand Est	1 806	1 922	1 968	100%	+2,4%

Source : Agefiph, rapports d'activité des Sameth, 2014 à 2016



Caractéristiques des personnes maintenues en emploi en 2016 :

48 % de femmes

47 % âgées de 50 ans et plus

37 % Bac et plus

Source : Agefiph, tableau de bord régional, Emploi et chômage des personnes handicapées, n°2017-1, bilan de l'année 2016

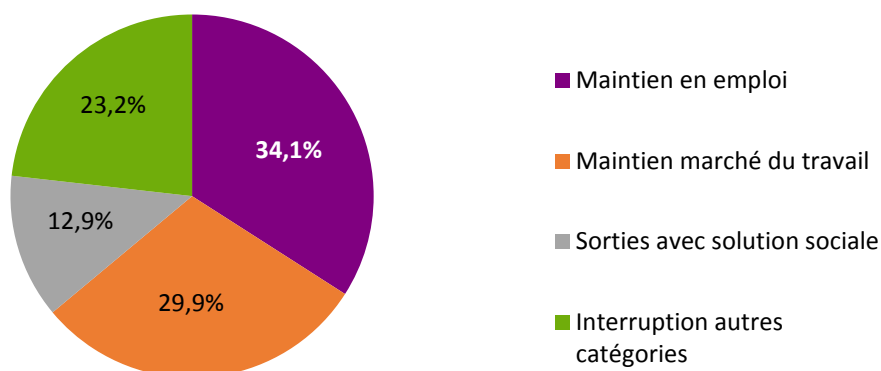
4.2 Les fins de prise en charge dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle

En 2015, la prise en charge par les services sociaux de la Carsat s'est achevée pour 3 447 assurés, soit 10,2% de plus qu'en 2014 (3 127 assurés).

Les fins de prise en charge s'apprécient autour de quatre situations :

- **Maintien en emploi** pour 1 174 personnes (34,1%) : maintien dans l'entreprise sur le même poste ou un autre poste ; reprise d'activité dans une autre entreprise et création d'activité
- **Maintien sur le marché du travail** pour 1 030 personnes (29,9%) : orientation vers des partenaires chargés de l'insertion professionnelle, chômage suite à une fin de contrat ou de mission ou licenciement pour inaptitude
- **Interruption de la prise en charge** pour 800 personnes (23,2%) : à l'initiative de l'assuré, du fait de l'aggravation de l'état de santé de l'assuré, décès
- **Sortie avec solution sociale** pour 443 personnes (12,9%) : du fait d'un passage en invalidité, incapacité AT / MP ou encore entrée en retraite

Répartition des fins de prise en charge par les services sociaux de la Carsat dans le cadre de la PDP – Grand Est –



Source : Carsat, Alsace Moselle et Nord Est, année 2015

En un an, ce sont les interruptions de prise en charge qui ont le plus augmenté en passant de 648 personnes à 800 en 2015 (+23,5%), suivis par les maintiens en emploi en passant de 1 059 à 1 174 en 2015 (+10,9%).

Répartition des fins de prises en charge dans le cadre de la PDP – Grand Est –

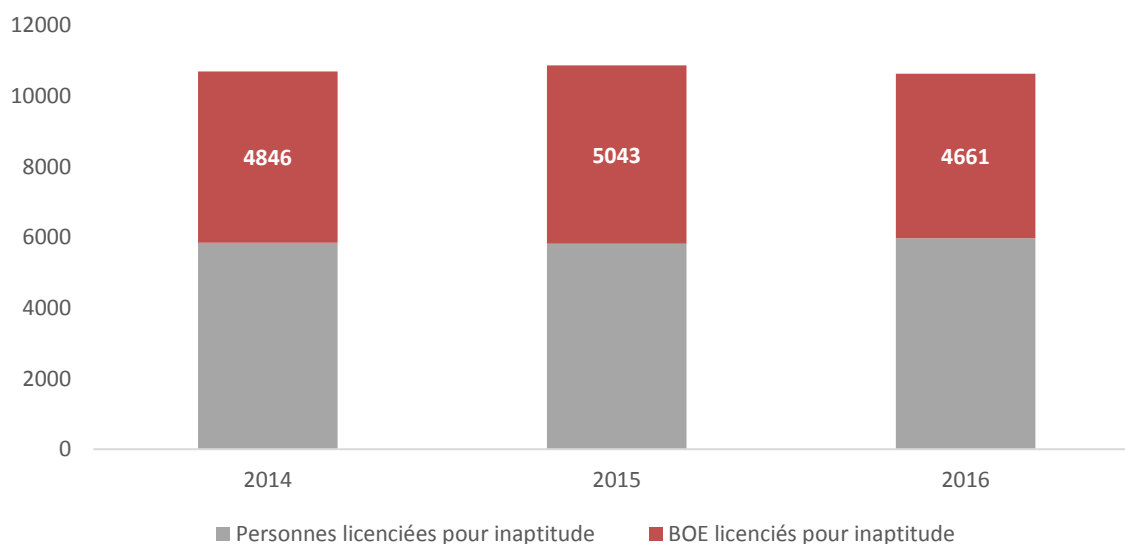
	Maintien en emploi	Maintien marché du travail	Sorties avec solution sociale	Interruption autres catégories	Total
2014	1 059	1 017	403	648	3 127
2015	1 174	1 030	443	800	3 447
Poids en 2015	34,1%	29,9%	12,9%	23,2%	100,0%
Evolution 14/15	+10,9%	+1,3%	+9,9%	+23,5%	+10,2%

Source : Carsat, Alsace Moselle et Nord Est

4.3 Les licenciements pour inaptitude

En 2016, 4 661 personnes en situation de handicap sont entrées au chômage suite à un licenciement pour inaptitude, soit une baisse de 7,6% en un an. Les personnes en situation de handicap représentent 43,8% de l'ensemble des personnes licenciées pour inaptitude, contre 46,4% en 2015.

Evolution des entrées au chômage suite à un licenciement pour inaptitude – Grand Est –



Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

A l'exception de la Haute-Marne où le nombre de BOE licenciés pour inaptitude progresse (+9,9%), le nombre de BOE licenciés pour inaptitude diminue dans tous les départements de la région entre 2015 et 2016. Cette baisse allant de 1,9% dans l'Aube à -16,9% dans les Vosges.

Répartition des entrées au chômage suite à un licenciement pour inaptitude en 2016 – Grand Est –

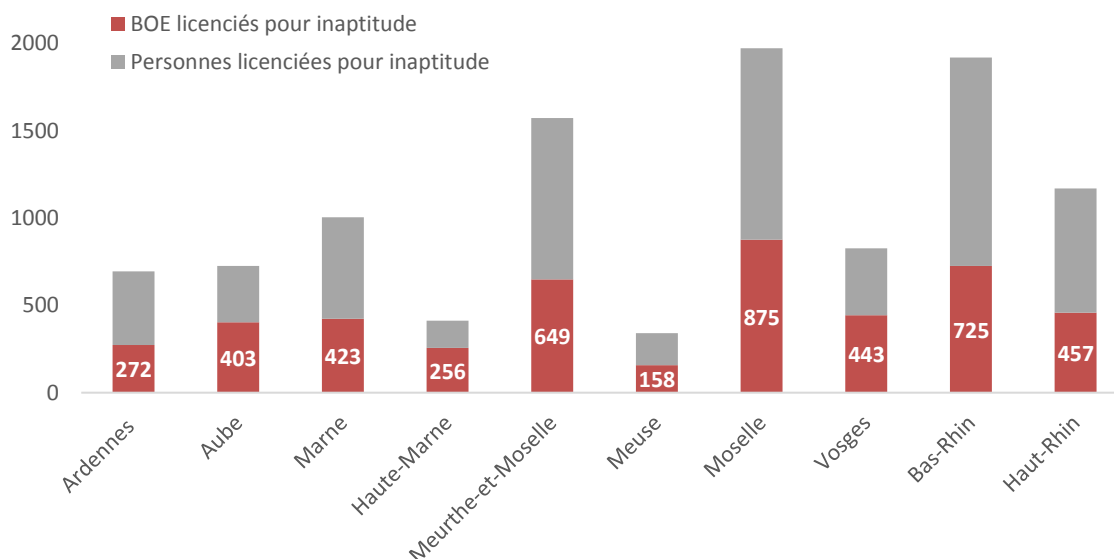
	BOE licenciés pour inaptitude	Total des licenciés pour inaptitude	Poids des BOE licenciés	Evolution annuelle
Ardennes	272	694	39,2%	-4,6%
Aube	403	726	55,5%	-1,9%
Marne	423	1 003	42,2%	-14,7%
Haute-Marne	256	413	62,0%	+9,9%
Meurthe-et-Moselle	649	1 572	41,3%	-11,0%
Meuse	158	340	46,5%	-4,8%
Moselle	875	1 972	44,4%	-3,3%
Vosges	443	826	53,6%	-16,9%
Bas-Rhin	725	1 918	37,8%	-9,6%
Haut-Rhin	457	1 168	39,1%	-5,4%
Grand Est	4 661	10 632	43,8%	-7,6%

Source : DR Pôle Emploi

A l'échelle de la région, les BOE licenciés pour inaptitude représentent 43,8% de l'ensemble des licenciements pour inaptitude.

Selon les départements, le poids des DEBOE est très variable, allant de 37,8% dans le Bas-Rhin, à 62 % en Haute-Marne.

Les DEBOE dans les licenciements pour inaptitude en 2016 – Grand Est –



Source : DR Pôle Emploi, Grand Est

Glossaire

Agefiph	Association pour la Gestion du Fonds d'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AAH	Allocation Adulte Handicapé
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DEBOE	Demandeurs d'Emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
DEFM	Demande d'Emploi en Fin de Mois
DOETH	Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
EA	Entreprises Adaptées
ESAT	Entreprises et Services d'Aide par le Travail
FIPHPF	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PDP	Prévention de la Désinsertion Professionnelle
PRITH	Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSDAE	Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi
Sameth	Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique